

L'ANNÉE DE L'INDÉPENDANCE

HEBDOMADAIRE

Prix : 30 fr.

Première Année N° 9

Samedi 2 Mars 1957

Directeur :
Mohammed CHERKAoui

Démocratie

Organe du Parti Démocrate de l'Indépendance — 65, Bd Danton, Casablanca

NUMERO SPECIAL

LE ROLE DE LA FEMME

Interview de M. Ahmed Bensouda

LE MARCHÉ COMMUN

EN PAGE 2



S.M. Mohammed V reçoit
le Vice-Président Nixon.



Le 2 Mars 1956, dans le salon de l'Horloge les délégations marocaine et française viennent d'assister à la signature des accords consacrant l'Indépendance du Maroc. Le Président Bekkaï tient à la main les textes de ces accords.

CONSULTONS
LE
PEUPLE

EN PAGE 4

Le drame de la Justice marocaine :

SCANDALE à OUEZZANE

EN PAGE 9

Les événements... et les hommes



M. Koatli, le Roi Hussein, le Roi Séoud, le Colonel Nasser en conférence au Caire.

La nouvelle orientation dirigiste de l'économie égyptienne

Le dernier coup de force impérialiste de l'Angleterre et de la France sur Suez a bouleversé de fond en comble les normes qui régissaient l'économie égyptienne. D'un régime capitaliste libéral qui encourageait les investissements privés nationaux et étrangers l'Etat égyptien soumis à une rude guerre économique de la part de ses adversaires a été contraint de changer son système économique, et c'est ainsi que l'orientation nouvelle de Jamal Abderrahman se caractérise par une prise en main totale de l'économie par l'Etat qui devient le grand capitaliste.

Quels buts immédiats recherche le kikhachi et quels sont les moyens qu'il emploie pour y parvenir. Ses buts sont :

- 1) la suppression de l'impérialisme de ses supports locaux et l'égyptianisation de toute l'économie.
- 2) la création d'une armée forte capable de défendre l'indépendance de l'Egypte.
- 3) l'amélioration du niveau de vie de la population.
- 4) l'établissement d'un régime démocratique.

Cependant pour la réalisation d'un tel programme, il faut des capitaux qui ne peuvent venir de l'extérieur compte tenu de la conjoncture politique actuelle.

Et c'est pourquoi le Colonel Nasser a promulgué la loi N° 20 du 14 janvier 1957, relative à la création de « l'Organisme Economique ».

A quel arsenal législatif le Président égyptien a-t-il fait appel pour la création d'un tel organisme qui révolutionne l'économie égyptienne ?

Il s'est basé sur les articles 7, 8, 9 et 10 de la Constitution qui stipulent :

- 1) la planification de l'économie nationale.
- 2) la non ingérence de l'Etat dans l'économie privée à condition que celle-ci « ne porte pas atteinte à la sécurité, à la liberté et à la dignité du peuple ».
- 3) l'assujettissement du capital à l'intérêt national.
- 4) l'harmonisation de l'économie publique et privée.

Quelles sont les prérogatives de « l'Organisme Economique » dans les domaines économique, financier et industriel ? Il est habilité à :

- 1) la constitution de sociétés ou entreprises commerciales, financières, industrielles, agricoles, et fon-

cières ;

- 2) l'augmentation ou la diminution des capitaux investis dans les projets auxquels il contribue et ce sans préjudice des droits et garanties acquis conformément aux lois.

- 3) l'acquisition des actions et obligations des sociétés par voie d'achat ou de souscription ;

- 4) la conclusion d'emprunts avec le gouvernement, les banques, les gouvernements ou organisations étrangères ou les organisations internationales et l'émission d'actions, en Egypte ou à l'étranger, pour l'obtention des fonds qui sont nécessaires à ses activités.

Ainsi avec la nationalisation du Canal de Suez, celle des banques franco-anglaises, la mise sous séquestre pour une période indéterminée de certaines d'entreprises étrangères ou israéliennes, l'Etat grâce à l'organisme économique devient le plus grand capitaliste du pays.

Naturellement, cette nouvelle situation en Egypte, qui est d'essence dirigiste demandera une certaine période de rodage et d'adaptation avant de donner ses fruits bons ou mauvais.

Certains pensent que le régime libéral était meilleur pour l'Egypte. Il est trop tôt pour pouvoir juger. Attendons les résultats pour juger la nouvelle expérience.

COMMERCE EGYPTIEN

Les dernières statistiques reçues du Caire sur le commerce extérieur de l'Egypte confirment la tendance amorcée en 1954 : celle du développement du volume des échanges avec le bloc communiste.

Les Etats-Unis viennent en tête des pays fournisseurs de l'Egypte avec 24,5 millions de L.E. contre 18,8 millions en 1955. Ils sont suivis par la Grande-Bretagne avec 21,5 millions de L.E. contre 20,7 millions en 1955, l'Allemagne Fédérale, l'Italie, l'Inde et l'U.R.S.S. Celle-ci voit ses exportations à destination de l'Egypte passer de 1,9 millions à 5,9 millions de L.E.

Dans le domaine des exportations égyptiennes, la Tchécoslovaquie se place en tête des acheteurs avec 19,1 millions de livres contre 6,2 millions en 1955, suivie par la France, le Japon, l'Inde, le Soudan, la Chine Communiste, l'Italie et la Grande-Bretagne.

Les exportations atteignent dans leur ensemble 140.852.615 L.E. contre 137.365.594 L.E. en 1955. Les importations, 186.036.811 L.E. contre 182.266.331 L.E. le déficit de la balance commerciale est de près de 44 millions de L.E. contre 31,8 millions en 1955.

Une rapide analyse des échanges commerciaux inspire les remarques suivantes :

Il apparaît qu'une attention particulière est accordée aux machines et moyens de production de l'industrie lourde dont les importations ont atteint pour les onze premiers mois de 1956 la somme de 27 millions de L.E., contre 23.010.000 L.E. pour l'année 1955 et 21.700.000 pour l'année 1954.

Il apparaît en second lieu que la part du bloc communiste dans le commerce égyptien s'accroît régulièrement. C'est ainsi que les exportations égyptiennes à destination du bloc communiste sont passées de 14 % en 1954 à 26 % en 1955 pour dépasser 32 % en 1956. La Tchécoslovaquie devient le premier client de l'Egypte après avoir été son quatrième client en 1955 et son huitième en 1954.

Enfin, la Grande-Bretagne, premier pays fournisseur de l'Egypte en 1955 cède la première place aux Etats-Unis dont le commerce avec l'Egypte suit une courbe ascendante depuis 1950.

LE MARCHÉ COMMUN

La conférence de Bruxelles en janvier et de Paris en février, en instituant un « Marché Commun » entre six pays d'Europe : France, Allemagne, Italie, Belgique, Hollande et Luxembourg, ont visé à l'abolition des droits de douane entre ces six pays et à l'établissement d'un régime douanier commun avec l'étranger.

Autrement dit, il n'y aura plus, sur le plan commercial, qu'un seul pays l'EUROPE des six.

Pour l'établissement d'un tel régime, il est prévu une période transitoire de 12 ans, afin que s'atténuent les différences de prix existant entre ces six pays, provenant notamment des modes de production du montant des salaires, du régime social...

Ainsi la FRANCE, en avançant par rapport aux pays voisins au point de vue de la législation sociale, voit se produire chez elle une hausse comparative du coût de la vie, et des prix.

L'ALLEMAGNE, par contre, qui pratique de bas salaires et bénéficie

de la modernisation de ses usines reconstruites après les bombardements aériens massifs de la guerre, se trouve placée dans une position avantageuse, au point de vue prix.

Il est aussi prévu d'associer à ce marché commun les territoires d'outre-mer dépendant des six pays intéressés ; c'est ce point qui a été particulièrement discuté à Paris. La France a demandé et obtenu que ces territoires procureront au marché commun, les six pays participent aux frais d'infrastructure de ces territoires. La France bénéficiera de ce fait d'une aide financière non négligeable.

Quels seront les incidences de ces nouvelles institutions pour le MAROC ?

Pays indépendant, le Maroc n'est pas et n'a jamais été territoire d'outre-mer dépendant de la France, donc n'est pas participant au Marché Commun.

L'institution de cette union douanière européenne ne devrait avoir aucune incidence particulière sur l'économie marocaine.

Le Maroc continuera à exporter vers l'Europe des six la plus grande partie de ses phosphates, minerais, céréales, fruits, primeurs, et à importer des produits divers, en se plaçant au régime douanier commun institué par les six avec les pays étrangers.

Si, au contraire, nous imaginons que le Maroc, arguant de ce qu'il appartient à la Zone France, entre dans ce Marché Commun, quelles en seraient les conséquences ?

Cela présenterait pour cet Etat des avantages et des inconvénients.

1° — La suppression des droits de douane avec l'Europe permettrait d'étendre dans de notables proportions ses facultés d'exportation. Prenons le cas des agrumes : le Maroc, membre du Marché Commun, exporterait sans droits de douane ses agrumes en Europe sans qu'il ait à craindre la concurrence de certains pays gros producteurs tels que l'Espagne et Israël, qui ne font pas partie du Marché Commun.

(Suite en page 10)

PETROLE EN EGYPTE

Les compagnies concessionnaires en Egypte viennent d'être désagréablement surprises par l'annonce au Caire de la formation d'un nouveau consortium pétrolier : l'Eastern Petroleum Company of Egypte dont le capital de 100.000 L.E. sera porté à deux millions de livres vers la fin de l'année courante.

Les parts de la société sont distribuées comme suit :

- Société coopérative du pétrole, société égyptienne : 20 % ;
- Organisme général du pétrole, Gouvernement égyptien : 29 % ;
- Société internationale « Petroleum of Egypt » représentant la société belge Petrofina, la société gouvernementale italienne A.G.I.P. et des capitaux américains : 51 %.

Les membres du Conseil d'Administration sont : Messieurs Mahmoud Younes, le général Fahri Reza Ahmed, MM. Ibrahim Zakri, Walter

Bonani, R. Coia et Demere de Lepfoner.

Cette société se voit attribuer les droits de recherches, d'exploitation, de raffinage, de transport et de distribution du pétrole à découvrir dans le Sinaï et l'immense désert oriental entre le Nil et la Mer Rouge. Dores et déjà, le fonctionnement de la raffinerie gouvernementale de Suez est confié à l'Eastern of Egypte.

L'Anglo-Egyptian Oilfields principale intéressée à ce jour malgré l'importance croissante des Américains Socony, Celta et Jersey Standard, voit ainsi lui échapper des concessions qu'elle espérait acquérir depuis de longues années mais que la détérioration constante des relations anglo-égyptiennes depuis 1951 rendait de moins en moins probable.

Des nappes pétrolières auraient été découvertes dans le désert occi-

EDITORIAL

LIBERONS LE SOL MAROCAIN DES TROUPES ETRANGERES

Une année entière s'est écoulée depuis que le Maroc s'est débarrassé du protectorat, et a libéré sa souveraineté. Malgré toute cette longue période, l'un des problèmes essentiels, celui de la présence des troupes étrangères sur notre sol national n'a pas encore reçu de solution. Négligence et incapacité de notre diplomatie, telles sont les causes.

Le territoire du Maroc libre et indépendant doit être débarrassé de toutes présences de troupes étrangères à moins que le Gouvernement marocain ne consente par un traité librement négocié à une armée alliée le droit de stationner à l'intérieur de nos frontières. Ce principe est immuable en droit international.

Pourtant, les troupes étrangères aux effectifs considérables occupent notre territoire y vivent de la façon la plus ostentatoire, circulent par monts et par vaux, manœuvrent, occupent nos frontières et font une politique de présence plus effective que du temps des protectorats.

Le peuple marocain à la vue de ces armées étrangères doute de son indépendance qu'il croit purement nominale. Cet état de chose est incompatible avec notre situation de nation libre et indépendante.

Pour quelles raisons continuons-nous à être occupé ? Les responsables français donnent une interprétation erronée et statique du dernier alinéa de l'article II du protocole du 2 Mars 1956 qui stipule : « le statut actuel de l'armée française au Maroc demeure inchangé, durant la période transitoire », pour justifier la présence de leurs armées au Maroc.

Mais ceux qui se prévalent de cette disposition oublient que parmi les lettres échangées le 2 Mars 1956 entre le Président Bekkaï et M. Christian Pineau l'une d'elle est explicative de l'article II cité plus haut. Le ministre des Affaires Etrangères français écrit à S.E. Embarek Bekkaï Président du Gouvernement marocain :

« J'ai l'honneur de vous proposer qu'une commission comportant des représentants du Gouvernement marocain et du Gouvernement français se réunisse le 12 mars 1956 soit à Rabat soit à Paris afin d'assumer l'exécution de l'article II du protocole du 2 Mars 1956 ».

Dans sa réponse le Président marocain accepte cette proposition, pour quoi la réunion de cette commission immédiatement après signature de la déclaration du 2 Mars 1956. Nos négociateurs étaient pressés de donner une solution définitive à la question de l'armée française en stationnement au Maroc.

Une autre considération d'importance pour démontrer le caractère provisoire de l'article II du protocole du 2 Mars qui stipule que le statut de l'armée française au Maroc demeure inchangé en spécifiant bien « pendant la période transitoire ». Cette période transitoire a pris fin depuis la création de l'armée et de la diplomatie marocaines, tels est le sens qui se dégage du texte général du protocole cité.

Malgré toutes ces dispositions les armées étrangères continuent à se comporter chez nous comme si elles étaient installées pour l'éternité, renforçant leurs effectifs et consolidant leurs positions.

Quelle a été la réaction de notre diplomatie devant cette situation ? Indolence et négligence criminelle. Il a fallu l'attitude intransigente du Président Bourguiba sur la présence de l'armée française en Tunisie pour que nos responsables se réveillent et viennent aligner leur position sur celle du Premier tunisien.

Quelle aurait dû être l'attitude de notre Gouvernement ? Négocier au plus vite le départ de toutes les troupes étrangères de notre territoire national pour mieux asseoir notre indépendance et affermir notre souveraineté. Le principe posé, cela ne veut pas dire que nous sommes contre une alliance avec la France ou avec l'Espagne. Nous restons fidèles à l'esprit des déclarations du 2 Mars 1956 et du 7 Avril de la même année.

Nous devons veiller à ce que nos relations avec les nations amies soient claires et débarrassées de toute équivoque. Les négociateurs français créent un préalable au départ de l'armée française du Maroc, celui de la négociation de la défense commune. Cette façon d'aborder les négociations est inacceptable.

Nos dispositions sont bonnes aussi bien à l'égard de la France que de l'Espagne mais nous restons intransigeants sur le principe du départ des troupes étrangères de notre territoire.

Le Maroc est prêt à être un allié digne et respecté mais non un pays nominalelement indépendant occupé par d'immenses armées étrangères contre la volonté de son peuple.

« DEMOCRATIE ».



Le Président Bourguiba accueille S.M. le Roi Séoud.

LA LEÇON D'UNE INDEPENDANCE

Le 2 mars 1956, l'histoire tranchait le cordon ombilical marocain et une petite fille encore fragile et balbutiante vint au monde. On l'appela Indépendance. Dès sa naissance elle nécessita beaucoup d'attention et de soins car de mauvais médecins prodiguaient à ses parents de fallacieux conseils intéressés. Chacun revendiquait soit la paternité, soit la gestion des intérêts de l'enfant, mais déjà fière, elle réclama pour elle-même le droit à l'auto-gestion et autour d'elle on fit la sourde oreille.

Les jeunes nations sont comme des enfants et les conseils leur sont prodigués à profusion. Il en fut de même de la jeune nation marocaine et le 2 mars porte en lui la promesse de la grandeur future de la petite fille d'il y a un an. Les maladies de l'enfant Maroc sont de plusieurs sortes, internes, externes et parmi les maladies externes dites de la peau ou pelade la présence d'une armée étrangère reste, en permanence, comme le bouillon de culture des maladies futures, comme une constante remise en question de l'existence de la nation marocaine. Et puis, il y a la sœur Algérie qui saigne et souffre, qui pleure et crie, souriant tout de même à la certitude de son destin. Seulement ce destin, il l'importe aux nations sœurs qu'il soit proche, il y a là un impérieux devoir auquel nulle honnêteté ne peut se soustraire, il n'y a aucune démission possible, aucune échapatoire excusable, car le sang qui coule en Algérie est du sang de frère, du sang d'homme, du sang dont le monde entier est coupable.

Il y a là, aujourd'hui, à l'heure où l'on fête dans la joie, le premier anniversaire de l'Indépendance Marocaine le devoir sacré du souvenir des jours sombres. Il faut unir ceux qui sont morts et qui ne peuvent voir ce jour, il faut unir ceux qui sur cette terre nord-africaine combattent, souffrent et meurent afin de sauvegarder cette leur de l'avenir humain : le droit à la Liberté.

C'est ce droit à la Liberté que nous autres Français nous devons défendre solidairement avec le Maroc, avec l'Algérie, avec la Tunisie.

L'expérience de l'indépendance marocaine a prouvé que l'Indépendance Nationale n'était pas, ne pouvait pas seulement être une indépendance politique. Il faut qu'une indépendance soit aussi économique. Cette indépendance économique ne peut exister pour le Maroc que le jour où les valeurs minières et pétrolières du Sahara seront mises en commun entre les quatre nations nord-africaines à vocation saharienne : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Lybie. Cette mise en commun permettra, grâce à l'apport de capitaux étrangers qui ne manqueront pas de se mettre en avant de constituer un facteur de stabilité économique entraînant cette fois l'indépendance réelle des états précités. Mais, tant que la France occupera militairement l'Algérie, rien ne peut être fait dans le sens de cette destinée. Dans le cadre de l'Afrique du Nord, l'Indépendance est solidaire.

L'Indépendance s'acquiert souvent par le sang et se mérite par la sueur. Qu'importe que les difficultés matérielles soient graves et dures si elles ont un sens. L'Algérie et les Algériens offrent au monde la grandeur de leur sacrifice, le sens de la Patrie est indiscutablement celui qui mérite le plus de renoncement. Serait-il plus dur ou plus difficile de verser sa sueur que de verser son sang ? L'Indépendance se mérite et se conserve par une lutte de chaque jour, de chaque instant. Le peuple marocain ne demande qu'à mériter cette indépendance s'il a confiance dans le chemin que l'on va lui tracer.

(Lire la suite en page 9)

CONSTATATIONS

La lutte engagée au lendemain du 20 août 1953 devait servir la cause du peuple marocain. Notre Roi est revenu, l'indépendance est juridiquement acquise, mais le peuple n'a encore tiré aucun profit de notre prétendue révolution : les rangs des chômeurs grossissent de jour en jour ; les malades, de plus en plus nombreux, sont condamnés à rester — par manque de locaux et de personnel — des heures entières devant les dispensaires, dans le froid de cette saison particulièrement rigoureuse au Maroc ; le Ministère de l'Education Nationale ne fait pas assez pour une formation pédagogique sérieuse des maîtres en service depuis octobre 1956, etc., etc., etc....

Dans cet article nous analyserons les causes qui ont été à l'origine de la lutte pour la libération, ses objets, et les résultats obtenus.

LES CAUSES DE LA LUTTE

L'établissement du Protectorat eut de nombreuses conséquences catastrophiques sur notre vie économique, sociale, politique, culturelle, tels que nos terres les plus fertiles devenues, à des prix dérisoires, possession d'une poignée d'étrangers ; nos intellectuels jetés dans les prisons ; notre liberté de penser, d'écrire, de circuler, interdite ; notre langue reléguée au second rang dans l'Enseignement, etc....

Dépossédé de ses richesses, exploité, sa personnalité étouffée, le Marocain ne pouvait continuer de vivre ainsi dans l'humiliation et l'injustice. Il était trop habitué, depuis des siècles, à être maître chez lui, à conduire lui-même son propre destin pour demeurer inerte. Il a souvent élevé la voix, manifesté. Le 20 août 1953, il comprit que rien, à part les armes, ne lui rendrait sa liberté et sa prospérité.

LES HEROS OBSCURS

Ce sont les manœuvres, les marchands ambulants, les petits employés qui entrèrent dans la lutte et qui, au sacrifice de leur vie, n'arrêterent le combat que lorsque S.M. le Roi fut rendu à son peuple et l'indépendance nationale, proclamée.

Le peintre en bâtiment Ben Abdallah était de ces héros. Il n'avait pas besoin de passer par une université ou de militer dans un certain parti, pour apprendre à aimer sa Patrie et son Roi. Comme tout le peuple, son âme était pleine de courage et d'abnégation, son cœur rempli du sens de la justice et de la dignité.

LES BUTS DE LA LUTTE

Libérer la Patrie de l'emprise étrangère afin de sauver le Marocain de la peur, de l'humiliation et de la faim était la devise de tous les combattants.

En s'engageant dans l'âpre lutte qui allait durer deux années les résistants pensaient de la Maroc, une fois indépendant, se débarrasserait des bandits tels que les anciens pachas et caïds, deviendrait un pays prospère et démocratique, où chaque citoyen serait heureux de vivre en sécurité pour ses biens, sa liberté et sa vie.

LES RESULTATS

Octobre 1955, S.M. revient glorieusement en France.

Mars 1956, la proclamation solennelle de l'indépendance plonge le peuple durant 7 jours, dans l'euphorie.

Mais des voix ne tardèrent pas à se faire entendre pour abattre le premier gouvernement national. Le pays n'avait pas besoin des « idéalistes » et des « rêveurs » du P.D.I. Qu'a-t-on à faire avec ceux-là qui crient : « Constitution démocratique, égalité, justice, paix et prospérité pour tous les

citoyens ? » Il fallait qu'ils s'en aillent ! Qu'ils disparaissent de la scène gouvernementale !

QUELQUES FAITS

Ils sont partis les ministres P.D.I. et le gouvernement est actuellement homogène. Résultat, nous assistons, à la distribution des fonctions de l'Etat, non pas suivant les capacités, mais selon les convictions politiques des candidats. Les nouveaux caïds, autant que les anciens, sont des illettrés. Pardon ! Que dis-je ? Celui de la circonscription des Abda est diplômé des hautes études juridiques de l'Université des bains maures de Casablanca où il était caissier. Il y a quelques mois, il envoya ses acolytes battre un militant du P.D.I. Notre camarade en eut pour 20 jours d'hôpital. A sa sortie de l'établissement sanitaire, il fut convoqué par ledit caïd et condamné à la prison, comme je vous le dis !

Les hauts postes sont confiés souvent à des jeunes sans expérience ni instruction solide. L'un des attachés de notre Ambassade à Bagdad, un espoir de football n'a même pas le Certificat d'Etudes Primaires....

Mais cela ne s'arrête pas là. Aux chômeurs on promet pour bientôt du travail au... Sahara ; pour peu que vous ayez le vertige et que vous titubiez

dans la rue, vous êtes vite entouré et obligé d'ouvrir la bouche pour qu'on vous la sente. Les « moqaddims » (1) des quartiers ne s'introduisent-ils pas souvent chez des citoyens honnêtes pour voir s'ils n'ont pas de vin sur leur table ou dans leurs armoires ? Pendant ce temps, des voleurs pénètrent dans les maisons qu'ils vident, sans que personne les voie. Le commerce et l'agriculture sont en crise. Les impôts augmentent, le coût de la vie aussi, mais les salaires sont toujours les mêmes. Il faut croire que le départ des ministres P.D.I. du Gouvernement a servi à quelque chose....

DESESPERER ?

Où conduit-on notre pays ? Que font les responsables ? Dieu ! pendant que des milliers d'hommes, des femmes et d'enfants se meurent de faim et de froid, une poignée de — GRANDS — (Dieu seul est GRAND) aux frais de notre budget, se poie une vie de milliardaires.

Les tours d'ivoire ne sont pas invulnérables. Tôt ou tard, elles pencheront, tout comme celle de Babel.

Mohamed HAJJAM.

(1) Chef de la police municipale.

IL FAUT CHOISIR... MAIS AVANT CONSULTONS LE PEUPLE !

Actuellement et un peu plus qu'autrefois, nul pays ne peut se flatter d'être absolument indépendant, c'est-à-dire de vivre en circuit fermé sur soi-même, économiquement, militairement, et même culturellement. Ou sa production industrielle, son agriculture, son élevage, ses matières premières, ne suffisent pas à ses besoins, ou il se trouve en face d'une production excédentaire dont il ne sait que faire.

Dans la première hypothèse, il est dans l'obligation d'acheter ce qui lui manque aux pays détenteurs des matières qu'il recherche ; dans la seconde, il s'ingénie à trouver des débouchés hors de ses frontières, pour écouler le surplus de sa production. Dans un cas comme dans l'autre, par simple besoin d'équilibre, chaque état devient essentiellement commerçant, qu'il vende ou achète, ou fasse simultanément les deux opérations.

Donc, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils l'avouent ou le nient, tous les états sont tributaires les uns des autres. Comme nous aurions préféré écrire : solidaires ! Mais... Hélas ! la politique ne fait pas de sentiment. Ainsi, l'état sollicite, tout en tirant le meilleur parti des accords qu'il traite, fait de son solliciteur « son obligé ».

Et comme avec le progrès, les besoins grandissent et se multiplient chaque jour, les petites nations, les pauvres, les sous-développées, essaient, comme elles peuvent, de se défendre et hésitent longtemps avant de s'engager.

Il ressort de cet aperçu élémentaire que les ministères de l'Economie Nationale, des Finances, du Commerce, deviennent de ce fait les plus importants et les plus délicats à administrer, parce qu'ils sont les premiers responsables de la stabilité de la monnaie, des accords commerciaux, des alliances... et par suite, de la supra-structure d'indépendance de la nation.

Ouvrément ou secrètement, — et parce que politique et économie sont les deux

aspects d'un seul et unique problème, — ces ministères impriment au pays, en fonction de son économie, sa ligne de conduite dans les affaires extérieures.

Et si cela est vrai pour toute nation, en général, cela l'est encore plus pour les nations que la nature n'a pas favorisées ou qui entrent tardivement dans la voie du progrès matériel.

L'indépendance absolue d'un pays est donc une utopie.

Même les Russes et les Américains n'échappent pas à cette servitude. Que les uns menacent ou que les autres tendent une main pleine, tous ne le font en définitive, que pour se créer des zones d'influence et acquérir les richesses qu'ils convoitent... en sacrifiant un peu de leurs idéaux. LEUR POLITIQUE le veut.

Et la clientèle de ces deux colosses des temps modernes est plus certainement une clientèle économique qu'une clientèle d'idéologie. Non qu'il faille nier les liens d'idéal entre les nations. Du tout. Mais... et il faut avoir le courage de l'avouer, les « apparentements » idéologiques sont le luxe des nations riches. Et encore...

Que reste-t-il donc à faire aux petites nations jalouses de leur patrimoine, de leurs traditions, de leur idéal national... ?

SAVOIR CHOISIR.

Oui, savoir choisir des alliés efficaces et qui coûtent le moins cher possible à leur honneur et à leur indépendance.

La vie d'une nation, sa prospérité, son prestige, dépendent des alliés qu'elle se choisit....

Mais quel grave problème que celui du choix. Pour qu'il soit valable et efficace il faut qu'il résulte de la libre expression de l'opinion du peuple qu'il est indispensable d'éclairer et de consulter. Il est donc temps de doter le Maroc d'une assemblée nationale délibérante, miroir fidèle de l'expression populaire.

Abou AMAL.

Pour la publicité et les abonnements
dans « DEMOCRATIE »

adressez-vous à

L'AGENCE ICHHAR

42, Avenue des Forces Armées
Royales - Tél. 610-36 - Casablanca

DU CLOS A L'OUVERT

Propos sur la civilisation et les cultures nationales

Voir « Démocratie » N^{os} 5, 6, 7 et 8.

— VI —

TACHES A ASSUMER

On a d'abord pensé que chacun est appelé à pratiquer ses devoirs pour soi-même, comme si l'être humain n'était pas foncièrement communautaire. Car s'il faut être en bons termes avec sa conscience d'individu, il n'est pas moins nécessaire de l'être avec sa conscience de membre d'une société.

Devant la cécité à l'égard de la servitude, de la déshumanisation du monde et des cultures, l'individualisme s'est érigé en morale pratique et théorique. Au lieu d'aller de l'avant avec une sincère volonté du neuf, vers une société fraternelle et humaine, ceux qui « arrivent » se complaisent dans de confortables *quant-à-soi*, et ne se plaignent ou protestent que dans la mesure où leurs intérêts personnels se trouvent gênés ou lésés. Et sous les yeux de tous, la civilisation industrielle écrase, aveuglément, de son lourd poids d'inégalité, d'injustice, d'égoïsme, la grande majorité des hommes ; elle a pensé à tout. Sauf à l'homme. Elle donne peu de place à l'éthique. « Une morale que l'on est contraint d'abandonner pour agir et de reprendre ensuite pour juger autrui ne remplit pas son rôle, elle n'est qu'artificielle. On a la morale que l'on vit » (1).

Embarqué dans le puissant engrenage sur lequel la civilisation industrielle a porté systématiquement toute son attention, l'homme est en passe de devenir, dans le règne des machines, le mécanisé par excellence : la tête en avant, il a sauté à pieds joints dans cette « civilisation » où l'on a intégré aussi les taudis ; le lynchage ; la baignoire ; les tanks ; les bombes...

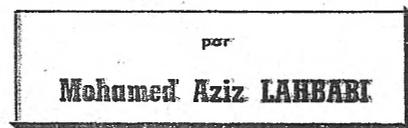
La réaction la plus lucide et la plus poignante, dans ce domaine, est celle des personnalistes. C'est à juste titre qu'ils mettent fortement l'accent sur l'aspect communautaire de l'homme. En éliminant toute confusion entre personne et individu, ils posent l'unité de personne et de communauté, celle-ci étant une personne collective, une vraie « personne de personnes » (2). Cela implique une morale sociale stricte. Pour l'Islam, la règle d'« Al-amru bil-ma'rûf » (3) doit être le fondement de toute vie sociale. Selon ce principe, chaque personne est tenue de veiller à la santé morale de la société humaine. « Afin que vous deveniez un peuple qui appelle au bien, ordonne les bonnes actions et défende les mauvaises. Ceux qui agiront ainsi seront bienheureux » (4).

Certes, c'est là une obligation des musulmans en tant que communauté, cependant il ne s'agit nullement d'une responsabilité diffuse, mais d'une responsabilité personnelle. Chaque individu est tenu, personnellement, d'exercer la censure autour de lui pour la protection de la santé morale de la société. Cet engagement au service du bien commun comporte, proportionnellement à la foi et à la force morale de chacun, trois degrés qu'un *K'adith* énonce ainsi : « Celui d'entre vous qui voit commettre un acte répréhensible doit le réprimer de sa main [obligation des autorités de mettre la force au service de la justice, de l'ordre moral] ; s'il ne le peut, qu'il redresse la situation par sa langue [rôle, par exemple, des journalistes, des écrivains, des prédicateurs, de tous ceux qui possèdent quelque ascendant grâce à leur plume ou à leur parole] ; si cela ne lui est pas possible, qu'il le reprouve en son cœur » mais, ajoute le *K'adith*, « c'est le degré le plus faible de la foi » [par réprobation du cœur, entendre la désapprobation silen-

cieuse et la prière qui sont une protestation ou du moins un refus de complicité, une résignation provisoire et non consentante] (5).

Le principe du « amru bil-ma'rûf », ainsi compris, nous donne une idée de l'homme musulman comme il doit être : type modèle et témoin parmi les hommes tels qu'on été. Mohammad, le prophète-homme, ses *cah'aba* (compagnons) et bien des figures musulmanes. Tous ont été des combattants de la justice et des apôtres de la fraternité humaine (6). Ils comptent parmi ceux dont Allah dit qu'ils « ne rendent pas plus de mal qu'ils n'en reçoivent. Celui qui pardonne et cherche à se réconcilier sera récompensé par Dieu. Dieu n'aime pas les méchants » (7). L'homme musulman authentique se sépare de ceux qui « oppriment leurs semblables et qui suivent en ce monde leurs mauvais instincts, sans souci d'équité » ; il préfère être « patient et pardonner ; cela suppose de la fermeté d'âme » (8).

C'est dans ce sens, nous semble-t-il, qu'il faut comprendre le verset d'après lequel Dieu a fait de la communauté musulmane « une nation intermédiaire » entre les autres nations et des témoins modèles de haute moralité (9).



Toutefois, pour s'élever à ce niveau, il faut d'abord que chaque membre de la communauté consente à consolider la morale pratique fondée sur la solidarité, car, comme dit le Prophète « Le croyant est au croyant comme les parties d'un édifice qui se soutiennent mutuellement » et, selon ce, rapporte Al-Bukhâri, pour concrétiser l'image, Mohammad enchevêtrait ses doigts. Cette solidarité est sociale, mais aussi morale : « Il faut s'abstenir de faire du mal à un musulman ou à un infidèle » dit ailleurs le Prophète de l'Islam (10).

Ainsi on peut tenter à la civilisation industrielle un double procès. D'abord elle a trop accentué l'opposition-héritée de ce « civilisation des cités », entre l'intellectuel et le moral. Ensuite, elle a failli à sa tâche d'harmoniser l'individuel et le communautaire, c'est-à-dire de reconnaître que « l'homme est le capital le plus précieux » et en même temps une partie d'un tout, un élément constitutif du « même édifice » (pour reprendre l'image du *K'adith* que nous venons de signaler).

L'Islam a tenté cette synthèse personnaliste que la civilisation industrielle n'a pas su effectuer. Un *K'adith* très connu recommande à chaque personne d'établir un équilibre parfait entre la vie spirituelle et morale, entre la vie intellectuelle et matérielle : ni l'ange ni la bête ; aimer d'un cœur égal l'au-delà et l'ici-bas : « Agis, dit le Prophète de l'Islam, pour les biens de ce monde comme si tu devais vivre éternellement, et agis pour l'autre monde comme si tu devais mourir demain ». C'est la base même d'une morale réaliste. Et pour que la conscience de l'agent moral soit toujours en éveil, il faut donner, en toutes circonstances, une valeur primordiale à l'intention qui sous-tend tous nos actes (11) et reconnaître, en même temps, les répercussions de n'importe quelle activité individuelle sur l'ensemble des relations humaines. C'est parce qu'elle a ce privilège inestimable d'une vie intérieure, morale et psychologique, que l'espèce humaine fut élevée par le Créateur au-dessus du règne végétal et animal : « Nous avons honoré la descendance d'Adam [...] Nous lui avons accordé une grande supériorité sur la majeure partie de la création » (12). Cette supériorité se manifeste dans la foi, mais une foi qui, dans sa réalité authentique, s'identifie aux intentions qui se concrétisent politiquement, économiquement, scientifiquement... à l'occasion de chacune de nos attitudes, actions ou pensées. Dans ces conditions, toutes les personnes doivent être également libres pour assumer les engagements sociaux ou moraux et répondre de la bonne marche du monde. Si bien que la foi se révèle, dans

la mesure où elle est sincère et vécue pleinement, comme le fondement universel d'une culture personnaliste.

Ce double aspect — universalité et personnalisme — caractérise, par exemple, le judaïsme et l'Islam. A l'origine, ces deux religions ont été simultanément dogme et culture : coopérants, pour rendre l'homme toujours disponible à l'action, en vue de faire un monde meilleur et de former une communauté juste et solidaire à travers ce monde. De cette manière la foi retrouve son sens latin de *fides* (engagement, lien) et son sens arabe (a.m.n.) racine qui veut dire confiance, loyauté et fidélité (à soi-même, à autrui, aux engagements en général). La foi dépasse ainsi le sens restreint d'adhésion à un dogme, de croyance aux vérités de la religion. Aussi le Coran fait-il un appel constant à la raison et à l'expérience et, sur le plan social, à la fraternité humaine (13).

C'est dans cette perspective islamique d'une foi totalement engagée dans le monde — et sans ombre d'une influence certaine de Platon — qu'Al-Fârâbî (mort en 339 de l'Hégire / 950) conçut sa *Madîna al-Fâdila*, la cité vertueuse. Durant trente-quatre chapitres, il expose comment il conçoit l'organisation harmonieuse d'une cité modèle. Le but de cette « cité parfaite » est de réaliser, dès ce bas monde, la perfection de la cité céleste et de préparer ses membres à obtenir la félicité de l'au-delà.

(à suivre)

(1) H. Mavit, op. cit., p. 10.

(2) Emmanuel Mounier, *Révolution personnaliste et communautaire*, Paris, Ed. Mouton, 1935, p. 91. Cf. Notre ouvrage « De l'Être à la Personne », (Paris, P.U.F.), pp. 102 ; 155 ; 177 à 230 ; 305 à 316.

(3) « Al-amru-bil-ma'rûf Wan-nahyu 'ani-l-munkar » : prêcher le bien et défendre le mal.

(4) Le Coran, III, 104.

Il faut reconnaître que certains musulmans accomplissent très mal ce noble rôle que Dieu assigne aux croyants. Cela tient à cette opposition, artificiellement érigée en loi, par les représentants non qualifiés, mais attirés de la religion ; ils opposent la foi à la raison, oubliant que l'esprit religieux doit fixer la réalité humaine et ordonner la réceptivité des sens en s'appuyant précisément sur la raison, c'est-à-dire en usant du principe de l'*Ijtihâd* ou efforts d'adaptation à l'ambiance et d'interprétation personnelle des textes sacrés dans leurs applications aux situations nouvelles. Ce même divorce regrettable entre les intentions et les réalisations, la morale enseignée et la morale pratiquée existe dans les autres religions.

(5) Ce *K'adith* est rapporté par Muslim dans son *cah'ih*.

(6) Par ce dire du Prophète que nous venons d'expliquer, l'Islam entend mettre tout le monde dans le coup : nous sommes tous — individuellement, chacun selon ses possibilités — censés répondre de la bonne marche de l'univers. Ce n'est pas par hasard que le *K'adith* emploie un mot vague qui souhaiter mais aussi très riche, « Munkar » qui veut dire : faute, erreur grave, acte répréhensible, crime, injustice, immoralité, mauvaise action, manquement, péché. Dans tous ces cas, le principe du « nahiyyu 'ani-l-munkar » doit s'appliquer.

(7) Le Coran, XLII, 37.

(8) Le Coran, XLII, 39-40.

(9) « Nous avons fait de vous une communauté centrale afin que vous serviez de témoins à tous les hommes... », Coran, II, 143.

(10) Al-Bukhâri, *cah'ih*.

(11) Selon un *K'adith* : « Les actions ne valent que par leurs intentions ; chacun ne sera rétribué que selon ce qu'il a entendu faire... ».

Ce *K'adith* énonce un principe fondamental et des plus élevés de l'éthique musulmane au point que les deux célèbres recueils des dires du Prophète, Le *cah'ih* d'Al-Bukhâri et les *Quarante K'adith* d'An-Nawawi débutent par lui.

(12) Le Coran, XVII, 70.

(13) Le Coran, XLIX, 10.

« Démocratie »

Directeur : Mohammed CHERKAOUI
65, Boulevard Danton - Casablanca
— Téléphone : 537-85 et la suite. —
Adr. Tél. : Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS :

1 an 1.500 fr.
6 mois 750 fr.
3 mois 400 fr.
C.C.P. Rabat 883-83

Imprimerie AMAL, 65, Bd Danton

PROCHAIN ARTICLE :

Décadence
ou décalage ?

DISCOURS DE SA MAJESTÉ SIDI MOHAMMED V

A L'ELYSEE LE 15 FEVRIER 1956 A L'OCCASION DE L'INAUGURATION
DES NEGOCIATIONS FRANCO-MAROCAINES

Monsieur le Président de la République,
Il nous est agréable de vivre avec vous ce moment décisif qui fera date dans l'Histoire de nos deux Pays.

Les relations franco-marocaines et le déroulement des négociations inaugurées aujourd'hui ne manqueront pas d'être suivis attentivement, tant par l'opinion marocaine et française que par l'opinion internationale. Nous nous devons donc de rester fidèles aux traditions de bon sens, de libéralisme et d'audace créatrice qui sont l'apanage de nos deux civilisations.

Depuis la Déclaration solennelle de la Celle-Saint-Cloud, un souffle nouveau de liberté et de progrès anime les relations franco-marocaines, affermissant notre confiance et notre foi en notre avenir commun.

Le Gouvernement de la République Française a reconnu par cette déclaration, le droit pour Notre pays de recouvrer son indépendance, prouvant, une fois de plus, que les principes libéraux dont la France a toujours porté le flambeau, restent vivaces dans les réflexes du peuple français.

Comme vous le savez, Monsieur le Président de la République, le Maroc vient de traverser une dure épreuve ; mais Dieu soit loué, il demeure inébranlable dans sa foi, confiant dans son destin et profondément animé du désir de réaliser son indépendance et de définir les bases d'une coopération étroite avec la France, dans un esprit tout à la fois d'innovation et de réalisme politique.

A partir d'aujourd'hui, les négociateurs français et marocains auront à aborder divers problèmes délicats. La tâche qu'ils accompliront, Nous en sommes persuadés, avec dévouement et loyauté, est double :

Elle consiste d'abord à faire de l'indépendance du Maroc une réalité tangible par l'abrogation du Traité de Fez de 1912 et la possibilité pour l'Etat marocain d'exercer pleinement les prérogatives de sa souveraineté conformément à nos aspirations les plus constantes. Nous Nous sommes réjoui de l'attitude hautement compréhensive du Gouvernement français qui a bien voulu considérer que l'ère de la tutelle est d'ores et déjà révolue.

Le second problème se ramène à la définition de la nature des liens d'interdépendance qui régiront désormais les rapports franco-marocains. L'ardeur patriotique des élites marocaines n'exclut nullement le réalisme et les impératifs de la liberté du Maroc doivent pouvoir se concilier avec les nécessités de la coopération librement acceptée.

Nous estimons que les Français résidant au Maroc doivent recevoir toutes garanties pour leurs droits, leurs intérêts, leurs libertés, en un mot des garanties destinées à assurer une cohabitation amicale entre Français et Marocains, sans porter atteinte à la Souveraineté du pays.

L'indépendance politique n'est pas le seul problème prédominant : l'avenir de l'économie marocaine nous préoccupe au plus haut point, car il conditionne étroitement aussi bien les réalisations sociales que nous nous proposons d'accomplir que la stabilité des institutions démocratiques du Maroc de demain.

L'assistance technique, financière et économique que notre pays attend de la France doit permettre la mise en valeur rationnelle de ses richesses matérielles et humaines, et le développement d'une économie proprement marocaine. La patience et le génie français ont déjà fait leurs preuves dans notre pays, ce qui nous autorise à envisager l'avenir avec optimisme et confiance.

Mais il est un problème d'un autre ordre qui, nous l'espérons, trouvera dans un avenir très rapproché la solution de justice et de droit qu'il implique : il s'agit de l'unité territoriale de Notre Pays.

Nous tenons à proclamer hautement : il n'est pour nous de liberté valable et acceptable que dans le cadre de l'unité et de l'intégralité du territoire national.

De cette unité, la France et les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras et d'autres traités internationaux sont formellement garantes. Nous sommes persuadés de trouver auprès de toutes les nations amies l'accueil que notre juste cause mérite. Notre volonté est de maintenir avec elles nos relations historiques d'amicale coopération, de les développer dans le respect de leurs intérêts particuliers.

L'avenir, s'il est entre les mains de Dieu, est aussi ce que les hommes veulent bien le faire. Celui que nous pouvons et voulons façonner s'offre à nous sous d'heureuses perspectives. Une expérience dans les relations internationales est entreprise par le Maroc et la France. Faisons en sorte que nos deux pays, dont les fils ont versé leur sang sur les mêmes champs de bataille et pour le même idéal de liberté et de justice, donnent l'exemple de la solidarité et de la coopération qui doivent régner entre les peuples. Ils contribueront ainsi à consolider la paix de par le monde, après avoir assuré à leurs ressortissants un avenir brillant, à la hauteur de leur génie.

L'AN I DE

Il y a un an, un grand événement historique se produisit : la délégation marocaine à Paris présidée par S.E. Si Bekkaï et sous la haute direction de S.M. Mohammed V achevait de mettre au point une déclaration commune franco-marocaine. Le 2 mars 1956 dans les salons des Horloges du palais du Quai d'Orsay, à la fin d'une journée froide et brumeuse, le Président du Conseil marocain et le Ministre des Affaires Etrangères français apposèrent leurs signatures, chacun au nom de son gouvernement, au bas du texte de la déclaration qui mettait fin au traité de Fez du 12 mars 1912 et proclamait l'Indépendance du Maroc.

Aix-les-bains, la Celle-Saint-Cloud, étapes nécessaires et déterminantes sur la voie de l'Indépendance, ont été couronnées par la déclaration du 2 mars 1956. Ceux qui ont été les artisans de ces négociations n'oublieront jamais l'heure émouvante de la signature de la déclaration de l'indépendance. Parmi les membres de la délégation marocaine ; les uns pleuraient de joie dans les salons du Quai d'Orsay et se jetaient dans les bras les uns des autres pour s'embrasser et se féliciter ; les autres restaient silencieux et graves : sous l'effet d'une profonde émotion.

Ainsi la lutte du peuple et du Souverain et leurs sacrifices communs n'avaient pas été vains. Paix aux martyrs de la cause marocaine Dieu a exaucé leur vœu.

Au bout de notre long calvaire sont apparus des

horizon
souffre
et le
allait
jours
int
desir
avi

Depu
le peu
7 avr
56

de l'a
Main
l'an I
l'indé
jamais
soi m
ses av
être. D
tousj
jours

A la
veroin
t

Po
curité
subst
t

Le
grime
riés
sans

La
ration
de l'a
tâche
géné



S.M. le Sultan et S.A.R. le prince Moulay Hassan président une séance de préparation des négociations. On voit sur la photographie S.M. le Sultan entouré à droite par le Président Bekkaï et à gauche par le ministre Cherkaoui.

DECLARATION COMMUNE

Le Gouvernement de la République Française et Sa Majesté MOHAMMED V, Sultan du Maroc, affirment leur volonté de donner son plein effet à la Déclaration de la Celle Saint-Cloud du 6 novembre 1955.

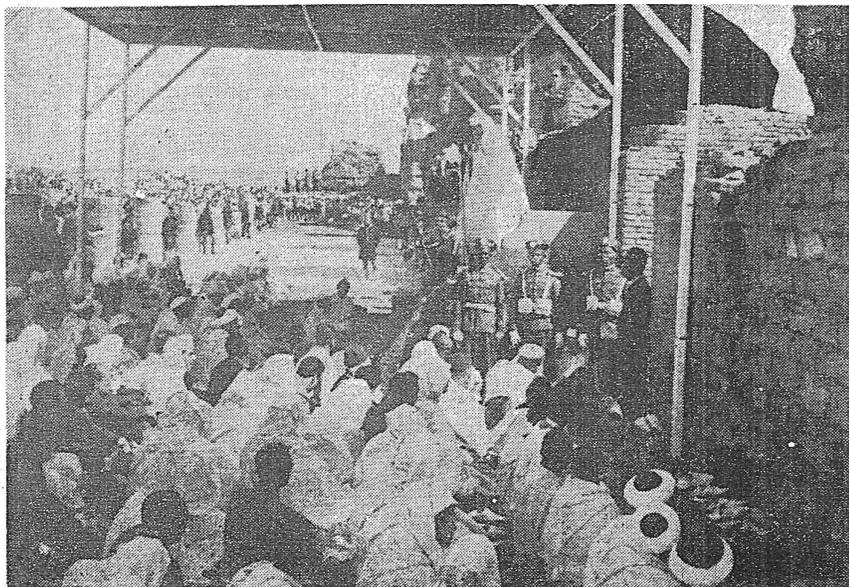
Ils constatent qu'à la suite de l'évolution réalisée par le Maroc sur la voie du progrès, le Traité de Fez du 30 mars 1912 ne correspond plus désormais aux nécessités de la vie moderne et ne peut plus régir les rapports franco-marocains.

En conséquence, le Gouvernement de la République Française confirme solennellement la reconnaissance de l'Indépendance du Maroc, laquelle implique en particulier une diplomatie et une armée, ainsi que sa volonté de respecter et de faire respecter l'intégrité du territoire marocain garantie par les Traités internationaux.

Le Gouvernement de la République Française et Sa Majesté MOHAMMED V, Sultan du Maroc, déclarent que les négociations qui viennent de s'ouvrir à Paris entre le Maroc et la France, Etats souverains et égaux, ont pour objet de conclure de nouveaux accords qui définiront l'interdépendance des deux pays dans les domaines où leurs intérêts sont communs, qui organiseront ainsi leur coopération sur la base de la liberté et de l'égalité, notamment en matière de défense, de relations extérieures, d'économie et de culture, et qui garantiront les droits et libertés des Français établis au Maroc et des Marocains établis en France, dans le respect de la souveraineté des deux Etats.

Le Gouvernement de la République Française et Sa Majesté MOHAMMED V, Sultan du Maroc, conviennent qu'en attendant l'entrée en vigueur de ces accords, les rapports nouveaux entre la France et le Maroc seront fondés sur les dispositions du Protocole annexé à la présente Déclaration.

Fait à Paris en double original, le 2 mars 1956.
Embark BEKKAÏ — Christian PINEAU.



Sa Majesté le Sultan se rendant à Khotba du Vendredi 9 mars 1956 à la Mosquée Hassan, à l'occasion de l'Indépendance du Maroc.

L'INDEPENDANCE

radieux. Les prisons, les privations, les s n'étaient plus qu'un souvenir lointain du marocain à l'annonce de la Nouvelle réciper dans les rues pour manifester des nt son allégresse, sa joie et son ardent ivre dans la liberté retrouvée.

une année s'est écoulée, durant laquelle a encore vécu quelques périodes fastes : 56 unification du Maroc. Mai, création et de la diplomatie.

n'y a pas que des jours fastes pendant l'Indépendance. Le peuple marocain n'a considéré l'Indépendance comme une fin en plûtôt comme un moyen pour réaliser tiges à la justice, à la liberté et au bien- sa lutte le vaillant peuple marocain a associé Indépendance et Démocratie.

de cette première année de pleine sou- quelle est la situation dans notre pays ? démocratie, un régime policier et l'insé- est le système du Gouvernement que nous

n'être a reculé, la courbe du chômage que jour et le pouvoir d'achat des scia- huise.

ce va bien mal. On a esquissé la sépa- pouvoirs mais les fonctionnaires chargés quer ne sont pas à la hauteur de leur r incompétence est cause d'un malaise

L'administration publique, assise fondamentale de l'Etat est devenue une sinécure pour les petits amis. Ce n'est plus une administration d'Etat mais l'instrument de domination d'un parti.

L'an I de l'Indépendance après avoir été au début une ère d'espoir s'est terminé sur d'amères désillusions.

Le peuple marocain conscient de ses responsabilités historiques, n'abandonnera pas la lutte. Fidèle à l'esprit de la Résistance, il réalisera l'unification totale du territoire national et l'intégration des contrées dont notre pays est encore amputé. Il libèrera le sol marocain de toutes les troupes étrangères. Le Maroc sera un facteur de paix et de stabilité dans le monde.

Sur le plan interne l'an II sera l'année des conquêtes démocratiques.

Nous voulons l'élection d'une Constituante et la promulgation des droits du citoyen conformes à la déclaration des droits de l'homme.

Nous voulons aussi que les rênes du pouvoir soient confiées à un gouvernement d'union capable d'inspirer confiance et de permettre une relance économique créatrice de travail et d'opulence.

Confiant dans la sagesse de Notre Souverain bien aimé et dans la volonté de bien du peuple marocain nous abordons l'an II de l'Indépendance avec la détermination inébranlable de réaliser nos aspirations.
« DEMOCRATIE ».

EXTRAITS DU DISCOURS

de S. M. LE SULTAN

APRES LA DECLARATION
D'INDEPENDANCE
LE 7 MARS 1956

« En quittant le Maroc, Nous avons laissé derrière Nous une Nation sous la tutelle, qui s'interrogeait sur son avenir, et se demandait quand serait tenue la promesse qui lui fut faite à la suite de Notre retour d'exil.

« Aujourd'hui, Nous retrouvons Notre chère Patrie et Notre Peuple qui a tant attendu, et la France a reconnu au Maroc son indépendance et le droit de jouir de tous les attributs de sa souveraineté, de même qu'elle s'est engagée à garantir son intégrité territoriale et à la faire respecter.

« Nous voici arrivés au stade des réalisations où Nous pouvons gérer Nous-même nos propres affaires. C'est ainsi que nous exercerons Notre pouvoir législatif sans restriction aucune, constituerons une armée nationale et assurerons Notre représentation diplomatique.

« Ces résultats auxquels Nous sommes parvenus ont dissipé tous les doutes et toutes les équivoques. L'inquiétude et l'espoir ont laissé place à la certitude et à la foi en Notre Pays et en son avenir.

« Nous ne devons point perdre de vue toutefois que Notre accession au plein exercice de Notre souveraineté Nous impose de lourdes responsabilités.

« Quant à nos liens avec la France, ils seront fondés sur l'égalité de deux Nations libres et indépendantes, et sur le respect de leur souveraineté et de leurs intérêts respectifs. Nous avons eu l'occasion de constater combien le Gouvernement français était compréhensif à l'égard des aspirations légitimes du Peuple marocain et convaincu de la nécessité de leurs réalisations. »

DISCOURS DE S. E. BEKKAI à l'ouverture des négociations Maroc-France

le 22 février 1956 dans les salons de l'Horloge du Quai d'Orsay

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre des Affaires Marocaines et Tunisiennes,
Messieurs,

Au seuil de cette phase active dans laquelle s'engage aujourd'hui les négociations franco-marocaines, le Gouvernement de Sa Majesté Mohammed V que j'ai l'honneur de présider, tient tout d'abord à remercier Monsieur le Président de la République Française qui a tant fait pour créer ce climat de confiance et de réciproque estime qui marquera le déroulement de nos entretiens.

Le Gouvernement de Sa Majesté Mohammed V tient également à remercier Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur le Ministre des Affaires Marocaines et Tunisiennes, et Monsieur le Résident Général Dubois, qui ont chacun contribué à asseoir et à renforcer cette confiance et cette estime.

Ces sentiments, ainsi que l'amitié profonde qui lie nos deux peuples également attachés à la liberté et à la démocratie, qu'ils ont su défendre par les sacrifices consentis en commun sur les champs de bataille, sont, j'en suis persuadé, les plus sûrs garants d'une issue rapide et heureuse de nos négociations.

Sa Majesté Mohammed V, notre Auguste Souverain, en a toujours eu conscience. Elle n'a cessé même dans la période douloureuse que le Maroc vient de traverser, de les manifester pour montrer les voies de la sagesse qui sont celles de la solidarité dans l'égalité, et de la coopération dans la liberté et dans la dignité.

Avec émotion, je saisis cette occasion solennelle pour rendre grâce à la clairvoyance de notre Souverain et à Son sens aigu des intérêts véritables de notre Peuple.

Sa présence en France, Elle, la dépositaire de la souveraineté marocaine, et l'incarnation des aspirations du Peuple marocain, donne tout son sens et sa portée historique aux accords qui vont être librement élaborés et conclus entre nos deux Etats. De ces accords le Peuple marocain, qui a fait preuve de courage et de discipline, attend la libération rapide et totale de sa souveraineté.

Forte de la confiance de Sa Majesté le Sultan, notre délégation entend prendre toutes ses responsabilités. Elle s'inspirera des principes exposés par Sa Majesté Mohammed V dans son discours prononcé en présence de Monsieur le Président de la République Française et des membres du Gouvernement français.

Messieurs, l'indépendance du Maroc doit se traduire dans les faits. C'est ainsi que le Maroc devra jouir désormais dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la diplomatie, de ses prérogatives d'Etat souverain. C'est aussi en Etat souverain et sur un pied d'égalité que le Maroc abordera les discussions avec la France tendant à préciser le sens et le contenu de l'interdépendance, à définir les modalités de la coopération franco-marocaine, et à donner aux Français résidant au Maroc toutes garanties pour leurs droits, leurs intérêts, leur liberté, en un mot des garanties destinées, à assurer une cohabitation amicale entre Français et Marocains sans porter atteinte à la souveraineté du Pays.

Sa Majesté le Sultan a tenu d'ailleurs à donner les assurances les plus formelles aux Français du Maroc pour qu'ils envisagent l'avenir sans inquiétude et sans appréhension. Leur dynamisme et leur expérience trouveront au Maroc un grand champ d'action où ils peuvent s'épanouir pleinement.

Sa Majesté a tenu aussi à affirmer sa ferme volonté de conduire son Peuple vers une monarchie constitutionnelle qui garantira à chacun



S.M. le Sultan, Chef Suprême des Forces Armées Royales.

l'exercice, les libertés et les droits qui sont consacrés par la Déclaration des Droits de l'Homme. Le Maroc sera ainsi doté d'un régime démocratique où la justice sociale et l'égalité politique seront à la base de ses institutions.

Messieurs, des circonstances exceptionnelles au début de ce siècle avaient conduit à la délimitation des zones d'influence au sein de notre Pays. De telles circonstances ne correspondent plus à l'évolution historique. L'indépendance du Maroc n'aurait de sens réel que si notre Pays retrouve son unité territoriale à laquelle le Peuple marocain a été et reste unanimement et fermement attaché. Il va sans dire que cette unité territoriale a constamment été proclamée par les Puissances qui, tout au long de leurs relations avec le Maroc, n'ont cessé de s'en porter garantes. Aussi le Gouvernement marocain, sous la haute direction de Sa Majesté le Sultan, entend-il œuvrer dans le sens de cette unité et de cette intégrité, tout en maintenant ses relations historiques avec ces Puissances, dans un esprit de libre coopération, d'égalité, de justice et de réciprocité. Nous sommes persuadés que dans ce domaine, l'aide de la France ne nous fera pas défaut.

Tels sont les principes qui animeront notre délégation au cours de ces négociations pour parvenir conformément au souhait majeur de Sa Majesté et au nôtre, à des solutions constructives.

La tâche que nous allons aborder conditionnera les relations qu'entretiendront nos deux Pays. Nous nous devons de réussir l'expérience que la France et le Maroc sont sur le point d'entreprendre. Nous devons aussi, dans un monde troublé, contribuer par l'exemple à asseoir la concorde et consolider la paix. Ce faisant, nos deux pays auront rempli leur tâche avec la conscience, le courage et la sagesse que leur confèrent leurs traditions et leur histoire. Les générations présentes nous observent, celles de demain nous jugeront. Soyons donc à la hauteur de ce qu'elles attendent de nous.

Nos lecteurs nous écrivent

NOUS SOMMES EN PLEINE ANARCHIE

J'ai lu dernièrement, dans un hebdomadaire de langue française, un article très intéressant qui s'intitule : « *Le jeune fonctionnaire Marocain et l'administration* ».

L'auteur de cet article s'élevait contre le fait que la marocanisation de l'administration soit repoussée aux « calendes grecques », et ajoutait qu'il n'est pas valable « d'opposer à cette marocanisation la pénurie des cadres et les difficultés budgétaires ».

Il concluait en invitant ceux qui nous gouvernent à suivre « l'exemple des Hindous qui mirent, dès les premiers jours de leur indépendance, des jeunes à la tête des services et des organismes administratifs ».

Je me permets de rappeler ici que, pendant l'ancien régime, les résidents généraux affirmaient sans cesse que : « *les Marocains sont incapables de gérer leurs affaires eux-mêmes, car ils ne sont pas encore mûrs pour ce travail* ».

Malgré leurs affirmations, au lendemain de l'indépendance qui fut acquise par le sacrifice du Roi et du Peuple, LE MAROC ETAIT CAPABLE DE CONSTITUER UN GOUVERNEMENT dont les membres s'engageaient dans des négociations difficiles. Chacun de nos ministres traitant d'égal à égal avec celui des pays avec qui nous sommes en relations.

Nos négociateurs se montrèrent dignes de la tâche qui leur était confiée au point de remporter de grands succès.

Or, qui étaient-ils ces Ministres ?... Avaient-ils été préparés à remplir ces hautes fonctions ? Non ! Ils n'avaient suivi aucun stage, n'avaient reçu aucune formation spéciale, mais ils étaient animés de l'ardent désir de servir leur pays et de venir à bout de toutes les difficultés, de tous les obstacles qui s'élevaient devant eux.

Existe-t-il un meilleur exemple à fournir à ceux qui prétendent, à ceux qui affirment, que le Maroc ne possède pas d'hommes compétents que celui de nos ministres négociateurs des traités du 7 mars 1956 et du 7 avril 1956 ?

Il y a en effet encore des personnes qui soutiennent cette thèse... Mieux (ou pire ?), ce sont ceux qui nous gouvernent actuellement qui disent que : « *le Maroc manque de cadres, les jeunes marocains ne sont pas encore assez mûrs et assez compétents pour faire face à leurs responsabilités* »...

Ceux qui parlent ainsi sont-ils mûrs et com-

pétents, eux ? Ou bien ne soutiennent-ils cette thèse que parce qu'ils hésitent à rénover les rouages archaïques de notre administration tout simplement parce qu'ils se sentent incapables de remplacer les fonctionnaires actuels et parce qu'ils n'osent pas changer les pivots sur lesquels tournent nos services centraux. C'est là une solution de paresse.

Quant aux jeunes Marocains qui attendent, pleins de courage et animés par une foi ardente le moment où ils pourront participer à l'administration de leur pays, eux qui sont prêts à se sacrifier, comme par le passé, pour l'intérêt supérieur de la nation, ils estiment qu'il est urgent et opportun que les responsables songent à leur donner dès maintenant des responsabilités dans les différents services.

De nombreux Occidentaux n'avouent-ils pas que, dès l'âge de 17 ans, les jeunes « africains » ont de la maturité ? Puisqu'ils ont de la maturité, rien, ne doit leur interdire de faire des métiers d'hommes, et d'occuper des postes de responsabilité, et l'adage populaire ne dit-il pas « qu'on apprend à marcher en marchant » ?

Il est d'ailleurs bien dommage, en dehors de toutes considérations de rénovation de l'administration, que ce soient toujours les serviteurs de l'ancien régime qui inspirent et dirigent (pratiquement) notre administration.

Qu'y a-t-il de changé depuis que le nouveau gouvernement est en place ?

A-t-on jugé utile de redresser les supposées « erreurs » du précédent ministère ? A-t-on seulement songé à procéder aux réformes les plus urgentes, et particulièrement celle d'alléger notre administration de la pléthore de fonctionnaires qui saignent le budget marocain ?

La Convention de l'assistance technique est entrée en vigueur le 15 courant. Les fonctionnaires étrangers sont devenus des assistants techniques. La fonction publique est réservée à présent aux fonctionnaires de nationalité marocaine. Il est temps que le Gouvernement songe à légiférer dans ce domaine conformément aux vœux de la nation et à l'existence d'une situation nouvelle : qui est l'indépendance et l'unité du Maroc. Mais malgré notre optimisme, nous sommes persuadés que la fonction publique restera ouverte à tous les incapables et à ceux qui jouissent de protections occultes. C'est le régime du parti unique.

Ben ABDALLAH.

Méthodes policières condamnables à Marrakech

Je circulais en scooter, le 19 février dernier, à treize heures trente, lorsqu'un agent de police m'arrêta dans le but de me dresser un procès-verbal pour un délit que je n'avais pas commis.

Ce « représentant de l'ordre », qui, malheureusement, portait l'uniforme d'un pays nouvellement indépendant, exigea de moi le règlement immédiat d'une amende de mille francs.

Certain de n'avoir commis aucune faute, ni contre la loi, ni contre son représentant, je refusai de payer et je fus traité publiquement de « SALE JUIF L... », le représentant de l'autorité allant même jusqu'à insulter tous les Juifs, quel que soit l'endroit où ils puissent se trouver.

Conduit au Commissariat, j'y perdis deux heures que j'aurais dû consacrer à mon travail (je travaille à la Société d'Electricité de Marrakech), et je ne pus sortir qu'après avoir payé injustement l'amende qui m'avait été infligée à tort.

Albert PEREZ
Marrakech.

Ces méthodes sont désobligeantes et dénotent un esprit rétrograde.

S.M. le Sultan Guide Suprême de la Nation et Chef de l'Etat veut que tous les citoyens marocains quelle que soit leur confession soient respectés. Le racisme et la xénophobie n'ont plus de place dans le Maroc moderne qui se veut démocratique progressiste et libéral.

Nous ne cesserons d'insister auprès des pouvoirs compétents pour donner aux policiers une éducation qui fasse d'eux des « gardiens de la paix » à la disposition de la collectivité et non des personnes belliqueuses, qui exercent leur brutalité, verbale et physique sur de paisibles citoyens.

« DEMOCRATIE ».

Le drame des étudiants des Universités Islamiques

Certes il est légitime que dans les administrations, certains postes soient occupés par les héros d'hier, ceux qui avaient combattu pour la Patrie : le Maroc leur doit sa libération, mais à qui devra-t-il sa situation de demain, si ce n'est aux héros de l'avenir, c'est-à-dire à la jeunesse qui forme les piliers véritables de toute nation.

L'Université Ben Youssef contient de bons éléments. Nombreux sont ceux qui ayant les diplômes complets, méritent d'être notaires, juges, professeurs, et qui vivent dans le chômage et la misère, l'esprit bourré d'amertume et de science, ils sont indispensables au pays, mais les circonstances les condamnent à demeurer inutile.

Pourquoi alors étudier, si c'est pour ne rien faire et vivre misérablement ?

Quand un jeune homme lettré se présente dans une administration, on lui répond toujours : « On a beaucoup de demandes, attendez que tout soit équilibré ! » Diantre ! mais un pays pourra-t-il être équilibré, quand on persiste à ne pas vouloir se servir de la jeunesse étudiante dont certains membres sont des savants (ignorés hélas !)

Est-ce parce qu'ils sont pauvres ?
Est-ce parce qu'ils n'ont pas de relations ni de protecteurs ?

Est-ce parce qu'on voit leurs vêtements usés qu'on ne les laisse pas exposer leurs cas aux hauts dignitaires ? S'il est vrai que leur aspect est minable, leur esprit est un soleil dont on persiste à vouloir cacher les rayons.

Par les temps qui passent, pour devenir fonctionnaire, la compétence et les diplômes ne comptent pas, ce qui compte c'est la couleur politique.

Il est dangereux de politiser la fonction publique, les fondements de l'Etat sont bien faibles actuellement. Mais quel est donc le rôle du Ministère de la Fonction Publique ?

Soussi EL GHAZZALI.

QUATRIEME PILIER OU PARTI UNIQUE ?

L'hebdomadaire tunisien, l'« ACTION » publie cette semaine un article sur le MAROC qui a été lu presque intégralement à Radio-Maroc au cours de son journal parlé du dernier samedi soir et pour cause puisque la Radio nationale n'a de nationale que le nom, et qu'elle est au service d'un certain parti.

Cet article visiblement inspiré, très intéressant d'ailleurs sous certains aspects s'intitule les « QUATRE PILIERS ». Il est surtout orienté et tendancieux en ce qui concerne le Quatrième Pilier.

Après avoir brossé un tableau avantageux de la situation au Maroc et avoir présenté l'ensemble sous un jour particulièrement favorable, le journal en attribue le mérite à ce qu'il appelle les Quatre Piliers sur lesquels reposent la stabilité, la solidarité et la sécurité du pays.

Ces piliers sont : le Trône, l'Armée, le Syndicat et « LE PARTI ».

S'il est indéniable pour nous tous Marocains, que le Pilier du Trône, pour lequel nous avons une vénération sacrée, est notre seul appui actuellement, avec l'Armée qui nous espérons maintiendra ses traditions de gloire et son rôle d'instrument d'ordre sous l'égide de son Chef suprême, par contre, nous sommes très réservés quant au pilier syndical.

Quant au « 4ème Pilier », « LE PARTI » sans

autre définition, il sent trop le totalitarisme pour ne pas réveiller la conscience des honnêtes gens de ce pays.

Le journal l'« ACTION » avait d'ailleurs longuement défini le rôle de chacun et avait insisté sur celui du parti « Solidement installé au Gouvernement ». Il est regrettable que certains journalistes se laissent ainsi manœuvrer, pour ne pas dire plus et passent à côté de la vérité.

Ce parti prend-il ses désirs pour des réalités ? et croit-il réellement qu'il est seul, qu'il est le « Parti Unique » pour se permettre, déjà vis-à-vis de l'extérieur de se poser en Champion de la Vie Nationale et d'inspirer à ses hôtes de le mettre sur le même plan que les institutions sacrées et par définition « Uniques » telles que le TRONE.

Démocrates ! plus que jamais votre union déjouera toute manœuvre du parti unique qui est le support de la dictature.

Le Maroc Indépendant sera Démocratique si toutes les fiances et opinions valables ont leur place dans les institutions nationales.

Il est malheureux que l'on place un certain parti sur le même plan que le Trône qui est l'institution qui unit, alors que le parti en question est un instrument de division.

SOLIMAN.

Le drame de la Justice marocaine : Scandale à Ouezzane

par M^e Thami OUAZZANI.

Après le retour de Sa Majesté le Roi sur son Trône, après la proclamation de l'indépendance, les prisons marocaines se vidèrent, car elles étaient remplies par les combattants de l'indépendance.

Un an plus tard, elles sont pleines à nouveau, pleines à craquer, de délinquants, mais surtout d'inculpés, d'inculpés qui attendent pendant des mois et des mois qu'on veuille bien les traduire devant un tribunal.

Dans le libre Maroc, en effet, on incarcère à tour de bras, à tout propos et hors de propos. On incarcère, mais on ne juge guère, car le Maroc manque de magistrats, aussi les prévenus macèrent-ils dans leurs geôles pendant des mois et des mois, 6 à 8 en moyenne, avant que l'on daigne s'occuper d'eux.

Un jour enfin, l'espoir gonfle leur cœur : leur affaire est mise en délibéré, elle doit donc être jugée dans un délai qui ne saurait excéder 8 à 15 jours. Dans une quinzaine de jours, le prévenu, s'il est innocent, va être libéré ?... Que non... Il attendra encore un mois, un mois et demi ou deux mois avant qu'il soit statué sur son sort, et, pour que tout soit en ordre, probablement, le mieux qui puisse lui arriver c'est qu'on le condamne à une peine de prison égale à celle qu'il a faite (préventivement)...

Il est inconcevable qu'un tel état de chose règne dans un pays libre et indépendant, mais il n'y aurait encore que demi-mal, si la situation n'était pas aggravée par l'incompétence absolue et flagrante de la plupart des juges marocains nouvellement nommés, juges qui, n'ayant pas la moindre notion de droit, statuent au petit bonheur la chance et suivant leur humeur du moment !

Afin de faire mieux comprendre aux lecteurs de « Démocratie » ce qui est, je voudrais puiser des faits dans les dossiers qui encombrant mes tiroirs, mais je ne le peux malheureusement pas, car je suis lié par le secret professionnel. Je me contenterai donc de conter deux histoires vécutées.

J'ai du en effet me rendre à Ouezzane afin de me renseigner sur deux affaires qui me semblaient tellement incohérentes que je ne pouvais y croire, et mon court voyage m'a permis de constater (entre autres exemples) l'incompétence totale et absolue du Caid de cette ville, incompétence qui est malheureusement dépassée par celle de son Khalifa, le sieur Bel Kébir, lequel remplace le sens de l'équité et l'intelligence par une insolence rare et une grossièreté égale si ce n'est supérieure à son insolence.

CONTRAINTES PAR CORPS

La première de ces deux histoires concerne mon homonyme et parent, le Chérif Moulay Thami Ouzazzani, citoyen honorablement connu de la ville d'Ouezzane, et chef actuel de la famille Ouzazzania.

Autant que l'on puisse savoir, il semblerait que le Chérif soit le débiteur d'un certain nombre de sociétés, dont la Caisse Régionale de Crédit, ce qui est d'ailleurs le cas de la plupart des agriculteurs du Maroc.

Un beau jour, un samedi après-midi très exactement, le Chérif est appelé par le Caid de la ville, et celui-ci à brûle-pourpoint, l'avertit qu'il a quarante-huit heures pour payer ses dettes, dont le montant serait de plusieurs millions.

Un jugement aurait-il été pris à l'encontre de Moulay Thami ?... Pas à sa connaissance, car rien ne lui a été signifié.

Sans même discuter de cette question pourtant primordiale, M. Ouzazzani tente de faire remarquer au Caid que le délai qu'il lui accorde expirant le lundi, et les banques fermant le samedi et le dimanche, il lui est impossible de trouver pendant ces deux jours les sommes réclamées. Il demande des délais.

Au lieu de lui accorder les délais demandés, le Caid l'avertit du fait QU'IL A ORDRE DE L'ARRÊTER, et qu'il ne le relâchera que lorsque l'argent aura été versé.

Du bureau du Caid, le Chérif Ouzazzani fut conduit à la prison, et il n'en ressortit que lorsque ses amis et parents eurent réunis les fonds et versé la somme réclamée.

La façon de procéder du Caid d'Ouezzane a un nom, un seul. Incarcérer un homme jusqu'à ce qu'il ait payé une dette, cela s'appelle procéder par « contrainte par corps ». La contrainte par corps existerait-elle au Maroc ?... Ce serait à désespérer de tout, car il semble que tous les pays civilisés l'aient abolie depuis quelques siècles !...

L'INSOLENT KHALIFA

Averti de l'affaire, mais ne pouvant y croire, car il m'a été enseigné, alors que j'étudiais le droit, que la contrainte par corps n'existe plus, je me rendis à Ouezzane pour connaître le fin mot de l'histoire.

Il me fut impossible de voir le Caid, car celui-ci était à Rabat. Je fus donc reçu par le Khalifa Bel Kébir...

Il m'a été donné, aux beaux jours du protectorat, de rencontrer des fonctionnaires arrogants, mais je dois dire, à mon grand regret, que je n'en ai jamais rencontré encore de l'acabit du sieur Bel Kébir.

Il me reçut debout, les mains dans les poches, ne m'invita pas à m'asseoir, bien que j'ai tenté de lui faire comprendre discrètement que cela aurait été la moindre des corrections, et, lorsque je lui demandai si je pouvais prendre connaissance du dossier Ouzazzani, il me répondit sèchement :

— Le Caid l'a emporté avec lui.

— Le Caid aurait-il pour habitude de se promener avec ses dossiers ?... demandai-je un peu étonné.

— Et vous, quand vous étiez Ministre, vous ne vous promeniez pas avec les vôtres ?... rétorqua le Khalifa, insolemment.

Puisqu'il m'était impossible de prendre connaissance du dossier pour me faire une opinion exacte, je demandai quelques explications, qui me furent données devant un témoin, un confrère qui m'avait accompagné.

Il en découlait une chose bien simple : si Moulay Thami Ouzazzani avait été incarcéré par le Caid, c'était sur les ordres formels de la province de Rabat.

Il ne me restait donc plus qu'à aller à Rabat afin de connaître le fin mot de l'histoire.

Avant de partir, je crus néanmoins nécessaire de faire remarquer au « distingué fonctionnaire » que, quels que puissent être les ordres qu'il avait reçus, la légalité étant une chose qui ne saurait être transgressée, il se devait de les « interpréter », et que, la contrainte par corps étant totalement illégale, il lui était possible de prendre des mesures conservatoires à l'encontre de Moulay Thami, telles que la saisie, par exemple.

Je lui fis remarquer de plus, par pur esprit civique, et afin d'éclairer un peu sa lanterne de fonctionnaire borné et ignare, qu'un homme occupant son poste ne devait et ne pouvait en aucun cas se faire l'avocat de Sociétés qu'elles fussent privées ou qu'elles soient étatiques, comme c'était le cas pour la Caisse de Prêt.

Profitant d'un moment où je m'arrêtais, il me demanda, méprisamment :

— Plus rien à dire ?...

Il était inutile de poursuivre dans la voie dans laquelle je m'étais engagé, aussi passai-je à un autre sujet :

— Si, fis-je, je désirerais avoir un permis de communiquer avec un de mes clients actuellement incarcéré, M. Mouline.

LES DROITS DE LA DÉFENSE

L'un des droits les plus imprescriptibles d'un inculpé est d'avoir l'assistance d'un avocat et de pouvoir communiquer avec lui. Le distingué Khalifa l'ignorait totalement... Sur mon insistance, il téléphona à Rabat, afin de se renseigner, et ce n'est qu'après qu'il lui fut confirmé qu'un avocat avait bien le droit de voir ses clients qu'il accepta de me donner le permis demandé.

— Vous connaissez la caïda, j'espère ?... demanda-t-il en me tendant ce permis.

— Quelle caïda ? interrogeai-je, étonné et incompréhensif.

— Que vous n'avez le droit de communiquer avec le prisonnier qu'en présence de deux mokhaznis.

Une fois de plus, je m'élevai contre de tels procédés, je fis remarquer au Khalifa qu'ils étaient tout au plus dignes des périodes colonialistes ou dictatoriales, mais je perdis ma salive à tenter de le convaincre.

Un peu plus tard, nous étions donc entassés à quatre dans une cellule sans air de un mètre cinquante sur deux mètres, et tout en discutant avec mon client, je ne pouvais m'empêcher de songer que si c'était la PÈRE NOUVELLE, « comme la République, elle était belle sous l'Empire »...

DE L'ARBITRAIRE À L'ILLÉGAL

Il n'est pas dans mes intentions de discuter ici des motifs de l'inculpation de mon client, M. Mouline, car j'aurais probablement l'occasion d'y revenir plus tard, mais ce que je tiens à dire à haute

et intelligible voix, c'est qu'il fut ARBITRAIREMENT ARRÊTÉ, qu'on procéda chez lui ILLEGALLEMENT À DES PERQUISITIONS DE NUIT, et qu'au cours de ces perquisitions, on se livra à des actes de VANDALISME INQUALIFIABLE.

Je tiens à préciser que même les LIEUX SAINTS ne sont pas à l'abri des exactions policières et caïdales, puisque, sur l'ordre du Caid il fut procédé à des perquisitions dans les mosquées et dans les sanctuaires les plus vénérés par la population d'Ouezzane.

Je tiens à faire savoir à tous que M. Mouline, personne pieuse et respectée fut DETENU PENDANT HUIT JOURS dans la maison du Caid avant d'être conduit à la prison.

Je tiens à dire que le Juge d'Ouezzane est écorché par les façons de procéder du Caid et de ses séides, que la police elle-même reconnaît l'ILLEGALITÉ ABSOLUE des actes qu'elle doit commettre sur l'ordre du dit Caid et que les fonctionnaires de la Sécurité Nationale m'ont affirmé ne commettre ces actes qu'à leur corps défendant, contraints et forcés par le Caid.

LA PREUVE DES MENSONGES

Mon enquête terminée à Ouezzane, il ne me restait plus qu'à me rendre à Rabat, comme je l'ai dit plus haut, afin de savoir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les affirmations du Caid et de son adjoint.

Je fus reçu très aimablement par Si Abdallah, Secrétaire Général de la Province, qui m'affirma désapprouver hautement la façon de procéder des deux fonctionnaires d'Ouezzane.

En ce qui concerne « l'affaire Ouzazzani » il n'en avait eu connaissance que lorsque le dossier lui avait été remis aux fins de transmission à M. Hamiani, mais ce qu'il pouvait affirmer, c'était que jamais la Province n'avait donné l'ordre d'arrêter le Chérif Moulay Thami.

Je ne pus contacter M. Hamiani lors de mon passage à Rabat aussi lui téléphonai-je de Casablanca. A mes questions, il répondit d'une manière aussi nette et aussi précise que Si Abdallah. Il n'était pas au courant de l'affaire, n'avait donné aucun ordre d'arrestation, était profondément écorché par l'attitude du Caid et du Khalifa et ne pouvait que désapprouver formellement l'illégalité de leur façon de procéder.

La conclusion était facile à tirer... Aussi ignorants qu'incompétents et qu'insolents, les deux augures d'Ouezzane étaient, par dessus le marché de fiéffés menteurs qui essayaient de justifier leur inqualifiable conduite en rejetant la responsabilité sur leurs chefs.

Un certain nombre de questions se posent alors à nous, citoyens du Maroc indépendant :

Est-il possible que des fonctionnaires puissent se permettre de violer impunément la loi, seule garantie des citoyens, comme le font chaque jour le Caid et le Khalifa d'Ouezzane ?

Est-il possible de laisser en place des jeunes insolents dont l'ignorance est aussi grande que l'incompétence ?

Est-il possible que les fonctionnaires de « l'ère nouvelle » puissent agir à l'encontre de la loi, imposer à l'Administration leurs décisions iniques et absurdes, et mentir effrontément sans être sanctionnés impitoyablement ?

Il est à souhaiter que non, mais, en tout état de cause, et quoi qu'il puisse se produire, je lutterai contre toutes les exactions policières et administratives et m'élèverai contre toutes les manœuvres infâmes qui salissent le Maroc indépendant et qui font désespérer ceux qui ont tout sacrifié pour que soit ce nouveau Maroc.

LA LEÇON D'UNE INDEPENDANCE

(Suite de la page 3)

Sa Majesté Mohammed V, glorieux symbole des libertés acquises à clairement défini à la délégation marocaine à l'O.N.U., le sens de cette voie. Indépendance Marocaine = Indépendance Algérienne.

Nous, Français ajoutons : égale le renouveau de la Liberté en France. En ce jour du premier anniversaire, en ce jour du 2 mars, il faut conserver pieusement le sens du martyr afin qu'il ne soit pas sde ceux qui furent vains. Il faut que les hommes libres de cette Afrique du Nord tendent la main à ceux qui luttent pour obtenir à leur tour ce que leurs frères

ont obtenu. Il est nécessaire que dans ce combat des Français prennent leur place afin de démontrer aux yeux du monde que dans cette France meurtrie et trahie, il est encore des hommes qui, debout, savent prendre place aux milieux des enchaînés afin de partager leurs chaînes et de se trouver à leur côté le jour où les chaînes tomberont. C'est dans ce cadre que le combat pour l'Algérie est le combat de tous ceux qui disent non au crime, non au meurtre, non à la torture. L'Afrique du Nord Libre et Unie sera alors une des victoires de la Liberté sur l'Oppression et le 2 mars 1956 la première étape de cette marche en avant.

M. MASCHINO.

A propos de D. Chraïbi et de A. H.

S'il est admis que les écrivains nord-africains écrivent — même malgré eux — pour la bourgeoisie française qui les « nourrit » ; il n'en demeure pas moins qu'ils écrivent aussi pour une minorité nationale composée de petits et moyens bourgeois et d'intellectuels.

Nous limiterons notre essai d'analyse aux réactions de cette catégorie de lecteurs et ce, face à l'œuvre de Chraïbi.

En premier lieu, tous ces gens sont en proie à un mythe fameux de ce demi-siècle : le manque de temps ; ce qui amène forcément à une sélection sévère dans le choix des lectures. C'est ainsi que le deuxième livre de Chraïbi : « Les Boucs » et son troisième : « L'Âne » ont été beaucoup moins lus ici que son premier : « Le Passé Simple ». Aussi, le plus grand nombre réagira-t-il au nom de Chraïbi comme à la clochette de Pavlov en pensant : « Le Passé Simple ».

La réaction-type devant cet ouvrage nous la demanderons à M. Alami qui écrit (« Jeune Garde » n° 4) à propos de Driss le héros du « P.S. » : « C'est la révolte totale et d'une seule pièce d'un être qui vibère au poing frappe sur la civilisation de ces ancêtres ». La réaction est normale (la comparaison avec le livre de Hervé Barin vient à l'esprit immédiatement, Memmi le faisait déjà remarquer en 1954 dans un numéro de « L'Express »).

A cela D. Chraïbi répond : « si l'on analyse cet ouvrage — le « P.S. » — n'est-ce pas le père qui est le personnage central et qui donne une LÉCON CUISANTE (c'est moi qui souligne) à son fils qui veut s'eupéaniser ? ». Devant cette explication de l'auteur nous avons à choisir entre deux alternatives : ou bien personne n'avait rien compris et dans ce cas nous conseillerions à l'auteur des « Boucs » d'adoindre à ses ouvrages des notes explicatives ou bien alors Chraïbi est un cynique plaisantin.

Malheureusement (et heureusement pour nous) tout le monde a compris que la défense de Chraïbi tient des passes du toréador autant que des gestes éperdus d'un noyé. Chraïbi souffre de se voir compris ; compris dans le rang des Célines seconde manière et il se défend en disant : « Je m'en prenais à TOUT (c'est moi qui souligne) le monde pour qu'il y ait un changement QUELCONQUE (— d° —), une ère nouvelle ». La défense est désespérée mais aussi condamnable que le reste.

A notre sens le « Passé Sim-

ple » de Chraïbi pourrait se résumer ainsi, c'est le puits empoisonné au milieu du désert. Et lorsque l'auteur des « Anes » essaie de justifier ses assertions dans « Demain » par des « même si »... « supposons que » nous lui rétorquerons que ces acrobaties formelles sont un jeu dangereux et qu'elles ont la forme d'un boomerang. Le rôle de l'écrivain, d'ailleurs, est défini implicitement pour les jeunes de ce pays, notre faim n'ira pas s'apaiser dans un ossuaire et Chraïbi

aura beau faire le compte de ses bonnes actions il n'en demeurera pas moins « une abstraction de révolté » comme l'écrivait Sartre à propos d'un autre « esprit confus » du nom de Camus.

Mais nous ne sommes plus d'accord avec M. A. Alami lorsqu'il approuve : « cette charge monstrueuse MAIS PLEINE DE VÉRITÉ » (c'est moi qui souligne).

Non ! la vérité ne ressemble pas à cette excroissance cancéreuse ; la vérité est de la dimension de l'homme et de sa souffrance. La vérité est terrible chacun le sait ; il faut lui imprimer un but : Construire, et non comme voudrait nous le faire croire Driss, le poète-chirurgien, la vérité c'est le plaisir de dissequer.

Jusqu'à ce jour Chraïbi comme Démosthène cherche l'homme en plein jour avec une lampe ; au lieu de perdre son temps à ces exercices d'esprit aveugle nous lui en préconise-

rons un autre : fais le bilan de tes responsabilités, ouvre les yeux et avant d'écrire par pur psittacisme, sache que tu peux être lu ; rejette la « dialectique catastrophique » et regarde ton peuple.

Quant à A. H. critique, il n'ajoute assurément rien en absolvant, car ici « toutes les peines sont capitales pour celui qui parvient au centre // au centre du destin » (K. Yacine : « Le Cadavre encerclé ») et je ne pense pas que vous vouliez à l'exemple de Th. Maulnier à la « Table Ronde » vous faire le tremplin d'éventuels Camaras Laves. Dans son ouvrage Chraïbi avait appréhendé la société marocaine de l'extérieur, il y avait construit des mythes en conserve pour l'exploitation ; et si Memmi parle à propos de Flaubert, Gide... « d'écrivains-touristes » ; avec Laya et le « P.S. » de Chraïbi nous avons affaire à des écrivains pour touristes.

À l'adresse de A.H. nous donnerons à méditer cette phrase de Cl. Ed. Gagy dans « Les Sandales d'Empédocle » : « Une des premières tâches de la critique est de hâter l'unification de la conscience collective pour tenir en échec l'apparente anarchie qui menace une littérature ». Cette phrase prend valeur d'art poétique sous ces cieux où les contradictions sont douloureuses au point de prendre une acuité toute biologique et où chacun cherche un guide qui l'éclairera.

A. H. vos prises de position sont des actes journalistiques et non un échange de mondanités, vos articles ne sont pas des lettres personnelles que vous écrivez pour notre plaisir, vous êtes là pour dégager de ce qui est « intellectuel » un « équivalent conceptuel » accessible à tous ceux qui attendent une clef, un résumé, une ligne directrice pour leurs lectures. Et ces actes sont d'autant plus dangereux que vous êtes sensé voir juste et que vous vous adressez à un public confiant. Avant d'écrire il serait judicieux pensons-nous de se demander pourquoi et pour qui l'on écrit ?

Saïd BELHOUCHE.
RABAT

« CONFLUENT » Février 1957

Nous avons reçu le numéro de février de la revue « Confluent ». Nous avons noté tout particulièrement la reproduction de la remarquable conférence donnée à Rabat par l'abbé Moubarac, prêtre libanais dont l'arabe est la langue maternelle. On sent à cette lecture que son conférencier vit profondément son sujet, bien que ses conclusions prêtent à discussion.

Une autre étude nous a frappés : elle est relative à l'implantation soviétique au Moyen-Orient. Les puissances occidentales feront bien de réviser sérieusement leur politique dans cette partie du globe si elles ne veulent pas en voir disparaître progressivement leurs relations traditionnelles culturelles et économiques.

Dans la partie littéraire de la revue une rubrique a attiré notre attention ; un concours de poésies ouvert à tous les lecteurs, mais dont les prix seront décernés par les seuls abonnés. Une quinzaine de courts poèmes sont offerts

à notre choix. Il sera intéressant d'apprendre dans le prochain numéro de la revue quel est celui qui sera primé.

M. Pierre Dournes pose dans un article sur les deux visages du cinéma une question qui ne manquera pas d'intéresser les nombreux amateurs du septième art. Le cinéma est-il un art purement attractif ou doit-il s'engager sur la voie d'une authenticité humaine et même tenter de nous rendre sensible le surnaturel ? Question passionnante qui engage tout son avenir.

Enfin « Confluent » publie les premiers résultats de son enquête sur la situation des Français du Maroc. Les premières réponses sont celles qui ont été envoyées par des Marocains. Elles sont malheureusement en trop petit nombre, pour qu'il soit possible de dégager une synthèse valable. Les numéros suivants doivent nous apporter les réponses des Français, puis les conclusions de la revue. Nous les suivrons avec intérêt.

LE MARCHÉ COMMUN

(Suite de la page 2)

Les mêmes avantages se retrouveraient pour les achats — sans droits de douane — en provenance d'EUROPE.

2° — La FRANCE se plaint de ce que ses charges sociales et les subventions accordées au secteur agricole ne rendent pas ses prix compétitifs. Au MAROC, rien n'est à craindre de semblable. Les prix de la main-d'œuvre ne sont pas excessifs et aucune denrée ne bénéficie d'un soutien sauf le blé, du fait de conventions particulières avec la FRANCE (qui pourraient d'ailleurs être maintenues, du moins pendant la période transitoire de 12 ans).

3° — L'avenir est aux grands ensembles économiques, tant pour la recherche des débouchés commerciaux que pour celle des capitaux destinés à la mise en valeur des pays.

Voilà pour les avantages. Il y aurait aussi des inconvénients :

1° — La participation à ce Marché Commun conduirait à une certaine aliénation de la liberté tarifaire puisque les pays membres doivent se concerter pour l'établissement des droits de douane avec les pays étrangers.

2° — Les jeunes industries existantes ou à créer au Maroc auraient à redouter la concurrence des industries européennes. Il faudrait donc obtenir des dérogations aux règles du Marché Commun et ceci pour une période assez longue afin que les prix industriels marocains soient protégés.

3° — Enfin, l'inclusion dans l'union douanière amènerait la suppression d'une part importante des recettes douanières. Mais cet inconvénient n'en est pas un, car le développement de l'économie à attendre de l'inclusion dans le Marché Commun permettrait de compenser ces moins-values par d'autres rentrées budgétaires.

Mais le Maroc peut-il choisir et opter en matière

de tarif douanier alors qu'il est encore en train de négocier l'abolition du traité de 1856 qui le lie à l'Angleterre ? Peut-il aussi définir sa politique douanière malgré le traité d'Algésiras ? Toutes ces questions sont à étudier avant de prendre position pour ou contre le Marché Commun.

Les avantages et inconvénients brièvement exposés, il est urgent que les responsables de l'économie marocaine calculent avec précision les bénéfices ou les pertes qui peuvent résulter de l'inclusion du Maroc dans le Marché Commun. Afin de prendre une décision face à cette nouvelle institution européenne. Il est d'autant plus urgent de définir notre position en cette matière que nous sommes à présent membres de la Zone Franc et que dans une proportion considérable nos exportations sont orientées, principalement vers la France et en second lieu vers l'Europe.

Un autre problème vital pour le Maroc : celui de l'exportation des richesses du Sahara qui est actuel, sera sans doute influencé par le Marché Commun. Pressons-nous de fixer notre attitude à l'égard de la nouvelle politique européenne en Afrique.

Vers le Nasserisme ? Expression d'un nationalisme arabe constructif

C'est avec une attention soutenue que j'ai lu l'article de M. SBHI dans la « Tribune Libre ». C'est avec une non moins grande attention que j'ai lu ensuite les réponses à cet article qui exprimaient des idées plus ou moins opposées, mais dont chacune était le reflet d'un courant d'opinion.

Parmi toutes les opinions émises, il en est une qui a retenu plus particulièrement mon attention, c'est celle qui fut émise par M. EL KASRI, car elle m'a paru plus objective que toutes les autres, M. El Kasri ayant parfaitement compris le fond de la politique américaine qui, sous le couvert d'une AIDE, se livre à une sorte d'EXPLOITATION qui pourrait se résumer par cette phrase : « *Quoi que vous puissiez recevoir, vous ne recevrez jamais autant que nous vous prendrons* ».

La preuve de ce principe américain est donnée par l'indifférence que montre ce pays en face des problèmes Egyptien et Algérien, et cette indifférence prouve de plus que, quels qu'ils soient les « grands principes » théoriques, toujours et partout, l'Amérique apporte dans ses décisions la plus parfaite « solidarité colonialiste » qui soit.

Face donc au « problème du choix », nous ne devons jamais oublier que nous sommes spirituellement et religieusement liés à la civilisation orientale, cette civilisation qui nous a fait ce que nous sommes et qui devrait se traduire dans un proche avenir par une Confédération des Pays Arabes.

Quoi que puissent en effet affirmer des contradictoires intéressés à semer la discorde, NOUS SOMMES ARABES, nous le sommes PAR LA LANGUE, nous le sommes PAR LA RELIGION, et nous le sommes PAR LA RACE.

Cette notion bien admise, quel est le seul chemin qui s'offre à nous et qui puisse nous conduire vers une indépendance réelle, durable et tangible ?

Celui qui nous jetterait dans les bras de l'Amérique ?... Celui qui mène à Moscou ?... Non ! *Celui qui nous est tracé par les Arabes.*

Réfléchissons un peu... Le monde subit actuellement une crise, une crise internationale et mondiale, une crise qui a pris naissance dans les sables qui avoisinent le Canal de Suez, et que nul ne semble capable de résoudre. Or qui connaît le mot magique qui seul peut dénouer cette crise ?... LES ARABES, car ce sont les Arabes qui dominent le problème et qui peuvent éclaircir la situation, puisqu'ils occupent une situation stratégique d'une importance primordiale, non seulement au point de vue militaire mais aussi au point de vue économique, l'économie du monde ne pouvant être prospère si les Arabes ferment leurs mers, ces mers par lesquelles doivent passer obligatoirement les bateaux qui apportent d'Orient les produits ou matières premières indispensables à la vie.

Deux blocs s'affrontent, deux colosses se défient, et que cherchent-ils, en fin de compte, l'un et l'autre ? Tout simplement à satisfaire le « Nasserisme » vainqueur... afin de l'avoir avec eux.

Tel est le vrai visage de la politique mondiale, et l'enjeu de cette politique, c'est le canal (Arabe), et le pétrole (Arabe lui aussi), le canal et le pétrole étant les conditions mêmes de l'existence du monde moderne.

Deux pays colonialistes ont tenté de réduire au silence le « Nasserisme furieux ». Ils ont échoué...

Qu'est-il résulté de l'agression Anglo-Française contre l'Egypte ? Des victimes et des victimes, mais aussi la preuve que le « peuple

Arabe » tient une place prépondérante dans la carte du monde.

L'affaire de Suez ? C'est la victoire de la renaissance de la civilisation Arabe, c'est la preuve de la grandeur de la force Arabe, c'est la certitude que nous, Arabes, suivons les traces de nos glorieux ancêtres.

Nul ne peut plus prétendre que les deux pays colonialistes peuvent supporter économiquement le résultat de leur agression contre l'Egypte et chacun a compris qu'en cas de guerre mondiale, l'influence de cette Egypte serait prépondérante.

Qu'a rapporté l'agression aux Franco-Britanniques ? Le marasme... Leurs usines marchent au ralenti, leur économie chancelle parce que le pétrole du Moyen-Orient ne vient plus leur apporter son énergie.

Quelle conclusion peut-on en tirer ? Que face aux colosses Russe et Américain il est une troisième puissance, qui peut les tenir en échec, la puissance Arabe. Que pour répondre aux intrigues menées par les uns et les autres, il est une politique, une seule, qui est capable de leur faire opposition : la politique Arabe que certains appellent le Nasserisme, mais que l'on devrait plutôt dénommer « LA PHILOSOPHIE D'UN NATIONALISME ARABE ».

La politique Américaine se base sur l'exploitation de ses partenaires, elle choisit surtout des diplomates pour discuter.

La politique Russe se base sur la distribution de pain à ceux qui ont faim, elle choisit les peuples opprimés comme interlocuteurs.

Le Maroc, qui cherche sa voie, ne peut la trouver que dans le nationalisme Arabe, ce nationalisme arabe qui se joue des politiques Américaine et Russe en profitant d'elles au maximum.

Ne jouons pas la carte Américaine, car le tapis vert sur lequel elle est jouée à certainement un fond rouge. Ne jouons pas non plus la carte Russe, car, derrière chaque morceau de pain qui nous est tendu, se cache un fusil.

N'oublions jamais que le nationalisme Arabe est le produit d'une civilisation ancienne qui reprend sa marche en avant, mais que cela ne nous empêche pas de savoir saisir les occasions qui peuvent se présenter et de serrer les mains désintéressées qui se tendent vers nous pour nous aider.

La carte ARABE, celle que nous devons jouer, porte en elle-même sa fertilité, qui est le bien de l'humanité et la paix par la co-existence pacifique.

Mohammed SERGHINI.
Université de Bagdad

LES THESES EXPOSEES DANS CETTE TRIBUNE LIBRE PEUVENT NE PAS CORRESPONDRE A LA LIGNE POLITIQUE DE « DEMOCRATIE » : ELLES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS.

« DEMOCRATIE ».

Marché Européen ?

Pour arriver à comprendre la politique française actuelle, il faut réaliser qu'il règne actuellement dans les milieux politiques une sorte de psychose (on pourrait presque dire d'hystérie) collective, bien que la plus grande partie de la population se refuse totalement à voir la vérité, pourtant reconnue par les autres pays colonialistes.

L'époque « coloniale » est finie, bien finie. Pour essayer de la prolonger, les partis s'efforcent de trouver une solution « fédérative » qui n'a que le tort d'arriver quelques d'années trop tard...

La manière de procéder qui consiste à crier : « l'Algérie Française » ne sert à rien, pas plus que ne sert de traiter de renégat, ou de vendre ceux qui osent affirmer qu'il « y a quelque chose de changé ».

Le récent débat de l'Assemblée Nationale sur le « Marché Commun » est étroitement lié à ce malaise, mais cette fois l'agitation qui se propage dans les coulisses laisse entrevoir que cette idée n'aura pas le même sort que la « Pensée Européenne ».

En lui-même, le vote de l'Assemblée ne signifie rien, on ne peut guère le considérer que comme un encouragement à suivre la voie tracée par les 6 Etats, car il n'a rien eu de décisif et n'est qu'une sorte de déclaration de principe, comme était une déclaration de principe le vote sur la Défense Européenne qui bénéficiait (notons-le) de 5 voix de plus.

Le vote terminé, M. Mendès-France n'a-t-il pas immédiatement parlé des « particularités » qu'il faudrait inclure dans le contrat prévu ?

Les députés qui ne peuvent guère avoir que des notions très vagues sur la question ont du y perdre leur latin, et ils n'ont certainement pas compris, de toutes manières, que la France était le partenaire le plus faible et le moins favorisé des SIX.

Pourquoi ?... Tout simplement parce que la France est un pays où le fonctionnarisme est poussé à l'extrême, parce que son industrie ne vit que grâce aux subventions qu'elle reçoit de

l'Etat et qu'il est à prévoir que le « marché commun » permettant le libre jeu de la concurrence risquerait de ruiner cette industrie subventionnée.

C'est pourquoi la France se refuse à inclure les Territoires d'Outre-Mer dans le contrat, mais veut seulement les « associer ». Ces territoires risqueraient en effet d'être des mines d'or pour les membres de la communauté alors qu'ils ne sont qu'un fardeau pour la France elle-même parce que mal exploités.

Que penser de plus de la proposition de la France de faire participer les autres membres au financement des investissements à faire en Afrique « proportionnellement à leur fortune nationale » ?

Ne serait-ce pas peut-être, le fond du problème ? M. Mendès-France ne craint-il pas l'intégration de son pays parce qu'il le voit malade (économiquement), et parce qu'il croit que cette intégration soit sa mort ? La position « intégratrice » n'est-elle pas défendue par ceux-là mêmes qui s'opposèrent aux réformes Mendès France en 1954 ? Le Professeur DUVERGER n'a-t-il pas affirmé récemment que : « certains milieux industriels français poussent vers une intégration dans le seul but de se débarrasser des territoires d'Outre-Mer » ?

Chacun sait en effet que ces mêmes milieux affirment que ces territoires sont et ne peuvent être que déficitaires et qu'il est urgent de s'en débarrasser au plus vite, et si possible... sans douleur.

Un indice supplémentaire de cette façon de penser est d'ailleurs fourni par le fait que nombreux sont les industriels et financiers français qui procèdent à des investissements dans des pays autres que la France et les territoires au dépendent d'elle, en Amérique du Sud plus particulièrement, l'Amérique du Sud étant considérée comme un territoire dans lequel l'industrialisation est plus rentable.

Où est le « Marché Européen » dans tout cela ?... C'est ce que l'on est en droit de se demander.

H. F.

La femme marocaine doit prendre exemple sur Laïla Aïcha

déclare M. BENSOUDA

Interview recueillie par Georges FEYRE

A la suite de l'article de Souad, sur l'égalité entre l'homme et la femme, une controverse, s'est établie dans les colonnes de « Démocratie ».

Nous avons cru bon de demander son avis à Si Ahmed Bensouda, ancien Ministre de la Jeunesse et des Sport.

C'est à son bureau de la direction du P.D.I. que nous lui rendîmes visite. Il nous y reçut avec son affabilité coutumière.

Que pensez-vous M. le Ministre de la querelle qui s'est instaurée autour des propos de Souad ?

A mon avis, nous dit-il, la discussion qui se déroule actuellement sur la question de la « Femme Marocaine » est une discussion superficielle et je ne crois pas qu'il puisse en sortir quelque chose d'utile.

En réalité, on imite, de part et d'autre ce qui s'est déjà passé en Orient, on discute à perte de vue sur une question qui ne se pose pas encore ou qui, plus exactement est mal posée.

Nous traversons une époque déséquilibrée qui est une conséquence de la période de transition que nous vivons et qui est aggravée par l'hétérogénéité de la population Marocaine, hétérogénéité qui est une conséquence directe du régime du protectorat.

En effet nous avons affaire à des personnes dont la culture et les niveaux intellectuels sont très différents. D'où souvent incompréhension entre ceux qui sont de formation traditionnelle et ceux qui ont fréquenté les écoles et les universités modernes. Voilà où se situe la difficulté au Maroc.



Mme Aziza Bel Khayat au milieu des enfants de l'Institution Princesse « Lalla Aïcha ».

Certains, parmi nous, vivent une vie très moderne, dans un cadre luxueux et confortable. Ils lisent les bons auteurs suivent de près l'actualité littéraire cinématographique et théâtrale, connaissent les penseurs modernes étrangers et subissent leur influence ils abordent les problèmes de la femme marocaine de la même manière que s'ils s'occupaient de la femme américaine ou française.

D'autres, par contre mènent une existence à peine différente de celle que menaient leurs bi ou trisaïeux. Ils n'ont qu'une très vague idée de l'évolution du monde et des progrès réalisés, ils ignorent les problèmes qui se posent à l'humanité moderne, car ils ont été écartés des écoles par l'ancien régime, et leur conception des problèmes de la femme reste très archaïque et moyenâgeuse.

Parmi les intellectuels eux-mêmes, il existe une grande différence dans les façons de penser, les uns sont de formation occidentale d'autres ont été formés dans les universités traditionnelles.

Le devoir des dirigeants marocains est donc, avant de se perdre dans les détails, de chercher à créer une sorte d'équilibre dans l'âme des citoyens marocains en créant une instruction homogène qui rapproche les diverses classes de la société et qui forge l'unité d'âme et de culture du peuple marocain.

M. le Ministre à ces considérations générales nécessaires, nous souhaitons que vous apportiez des précisions sur le rôle de la femme ?

Etant avant tout MUSULMAN ET DEMOCRATE, je ne peux examiner le problème que sous ces deux angles.

En tant que Musulman, j'affirme que l'Islam a stipulé l'égalité entre l'homme et la femme, sauf sur quelques points de détails tels que l'héritage, points de détails qui sont d'ailleurs parfaitement justifiés.

L'Islam a libéré la femme, lui a donné les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'homme. La femme musulmane a joué un rôle important dans le passé. S'il me fallait citer toutes les femmes qui furent de grands poètes, des savantes, celles qui combattirent, celles qui soignèrent, je ne le pourrais pas, car elles sont légion, et je ne les connais pas toutes.

Je dois tirer une conclusion : En effet, puisque les femmes Musulmanes ont pu jouer ces rôles dans le passé, rien ne s'oppose à ce qu'elles jouent à nouveau dans le présent et l'avenir.

J'irai même plus loin, j'affirmerai qu'elles seront plus heureuses que toutes les autres femmes du monde le jour où leur sera accordé « réellement » et suivant l'orthodoxie ce que l'Islam leur a donné.

Malheureusement, et c'est à cause de ce fait que le problème se pose quand même, la « coutume » a trop souvent pris la place de la « religion vraie », et cette coutume étant l'œuvre des hommes... les femmes en ont quelque peu souffert.



S.A.R. la Princesse Lalla Aïcha qu'accompagne M. Bensouda visite une œuvre de secours pour jeunes filles nécessiteuses.

En tant que démocrate, je suis partisan de l'égalité entre l'homme et la femme et je ne connais pas de meilleure loi que celle qui est prévue et réglementée par l'Islam pour organiser cette égalité.

De ce fait, j'estime que la femme a le droit et le devoir, tout comme l'homme, de s'instruire, de travailler, de participer à la vie du pays, de voter, de gouverner sa patrie, si elle en a la compétence, mais j'estime aussi qu'avant tout et surtout elle doit, dans l'état actuel des choses, œuvrer sur le plan social avec la plus grande efficacité car c'est le rôle qui est le plus compatible avec sa nature.

Existerait-il un artisanat marocain florissant, par exemple, sans la femme ? Les tapis, les broderies, les cuirs ouvrés et les fins tissus ne sont-ils pas son œuvre ?

J'ai cité ce domaine bien particulier, mais n'en est-il pas de même dans tous les autres domaines ? La femme n'est-elle pas, toujours et partout l'associée et la compagne fidèle de l'homme dans ses travaux ? Alors pourquoi ne le serait-elle pas dans la vie politique ?

Dans la lutte que nous avons menée pour l'indépendance de notre cher pays, nos femmes furent à nos côtés, et leur aide ne fut pas négligeable. Dans la construction du Maroc nouveau, indépendant, moderne et démocratique, elles seront encore à nos côtés, car le passé est le plus sûr garant de l'avenir.

Sur le plan social M. le Ministre pouvez-vous me citer quelques réalisations des femmes de votre parti ?

Vous en citer ?... ignorez-vous donc que la première femme qui prit la parole en public, est une des nôtres ?... C'est Madame Amraoui, femme du Directeur actuel de « Er Raï El Amm » qui a parlé à Fez, en décembre 1943 pour exposer les revendications de la femme marocaine.

Ne savez-vous pas que la première association de femmes marocaines : « Les sœurs de la pureté », qui a des filiales dans tout le Maroc a été fondée par la regrettée mère de notre secrétaire général ?

Ne savez-vous pas que la seconde association féminine, qui porte le nom d'« Association des Femmes Marocaines » fut fondée à Casablanca en 1948 par les femmes du P.D.I. ?

Ignorez-vous donc tout du Congrès Féminin tenu à Fez en 1947, congrès des femmes du P.D.I. qui publia la « Charte de l'évolution de la femme marocaine » ?...

Ne savez-vous pas que, pendant la période difficile, ce furent les femmes démocrates qui subventionnèrent nos délégations à l'étranger, soignèrent nos blessés et cachèrent ceux des nôtres qui étaient recherchés par la police ?

Ne croyez-vous pas que lorsque l'on sait quelle fut leur œuvre réelle, on ne peut que leur faire une confiance totale, et que l'on peut être certain que le rôle qu'elles joueront dans un avenir proche sera plus grand encore que celui qu'elles ont joué dans le passé ?

Comment elles doivent évoluer, comment elles doivent participer à la vie publique ? Nous avons un exemple vivant sous les yeux, qui nous a été donné par notre bien aimé Souverain, Sa Majesté Mohammed V, que Dieu le protège et l'aide.

La Princesse Impériale Lalla Aïcha est un modèle vivant pour les femmes marocaines, elle joint à la connaissance de la religion une instruction approfondie, elle a le sens exact du juste milieu entre les tendances modernistes et les traditions ancestrales.

Que nos sœurs, nos filles, nos femmes et nos mères prennent exemple sur Elle, qu'elles agissent dans leurs sphères propres comme Elle agit dans la sienne, sans vaine précipitation, avec efficacité et patience, et il ne sera plus nécessaire de se poser la question de savoir quelle est la place qui doit revenir à la femme marocaine, car par son activité et sa compétence elle l'aura prise.



Mme Amraoui distribue des paquets aux enfants de l'Institution de bienfaisance de l'« Association des Femmes Marocaines ».